

Pierre Monnet

Qu'est-ce que la patria au Moyen Age ? (Quelques réflexions depuis Kantorowicz)

[A stampa in P. Monnet, *La patria médiévale vue d'Allemagne, entre construction impériale et identités régionales*, in "Le Moyen Age", CVII (2001), pp. 71-99 © dell'autore - Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

Résumé

En posant cette question, chacun pense trouver d'abord des réponses dans le célèbre article "Mourir pour la patrie" rédigé en anglais en 1951 par Ernst Kantorowicz. Il faut reconnaître que c'est en grande partie sur ou en réaction contre les bases conceptuelles et terminologiques jetées par l'auteur de Frédéric II que la recherche allemande a poursuivi ses interrogations, appliquées d'ailleurs tant à l'Empire qu'au royaume de France, quant au contenu, à l'évolution, à l'emploi et aux déformations que ce mot a connus dans les Etats et territoires de l'Occident médiéval. Evolution suivie depuis le rappel de son sens gréco-romain, puis sa redéfinition à la faveur du grand rassemblement carolingien pour aboutir enfin à des variations sémantiques et symboliques imputables en partie aux constructions politiques et idéologiques différenciées qu'ont engagées souverains de France et rois allemands.

A considérer l'ensemble des travaux récemment produits sur le sujet, on peut constater dans un premier temps que l'étude du terme et de sa fonction politique suit à peu près parallèlement celle de la *natio*, en ce sens que l'historien se trouve confronté à un choix entre une théorie de la continuité ou un processus transcendant.

Afin de baliser le débat, nous partirons de quelques réflexions inspirées par l'observation du terme en aval, c'est-à-dire au Moyen Age tardif, particulièrement à partir de la Vita de l'empereur Charles IV et de l'acception que des humanistes ont pu donner au mot. On constatera que la *patria* garde alors tout son ambivalence, sa charge émotionnelle, hésite entre l'espace et le sacré et attire à lui tant l'origine que la naissance, tant la langue que le destin commun. Cette constatation impose de remettre à plat dans un premier temps les grandes lignes de la pensée kantorowiczienne : naissance de l'Etat par la perpétuité, pouvoir charismatique du souverain, dilatation faite de translation et d'imitation du "public" par une émotionnalisation, une mystique et une sacralisation de ses attributs, production intellectuelle d'une théologie politique. A partir de cet ensemble, la thèse de Thomas Eichenberger, marquante à plus d'un titre (Patria. Studien zur Bedeutung des Wortes im Mittelalter (6-12 Jahrhundert), 1991), sera examinée et discutée. Elle observe, comme KANTOROWICZ le fit en son temps, les mécanismes et les implications d'une "descente sur terre" de la patrie céleste et chrétienne et plonge en quelque sorte la notion dans le bain royal, princier et territorial d'un Occident recomposé par l'Empire carolingien et son morcellement, c'est-à-dire confronte la notion aux impératifs et limites des *regna*, des *gentes* et de l'*imperium*. En prenant appui sur ses conclusions, nous montrerons qu'il faut sur certains points approfondir une de ses hypothèses qui tient à la constatation selon laquelle, contre toute attente, le mot n'a pas été relégué dans un sens archéologique, voire archaïque, ou en tout état de cause carolingien et tout au plus "prénational", mais s'est enrichi de telle manière qu'il continue à demeurer d'une grande actualité au XIIIe siècle et à constituer un facteur créateur d'ordre spatial et mental. De ce point de vue, les acquis de la recherche allemande concernant le royaume capétien seront d'un grand secours. Nous les synthétiserons à l'aide de l'étude fondamentale consacrée par Bernd Schneidmüller au Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10-13 Jahrhundert) (1987). Etudiant le processus qui conduit en France à une synthèse progressive entre *Patria*, *Gallia*, *Francia* et *Rex*, constellation achevée au moment où la réception du droit romain enrichit les doctrines de la souveraineté, l'auteur jette par comparaison un regard sur l'Empire dont l'évolution atteste au contraire que les principautés constituèrent le meilleur refuge à la *patria* investie d'un sens géographique, souverain et symbolique adéquat, principautés constituant, au terme de l'acte fondateur de la Bulle d'Or de 1356, le rempart le plus sûr de la "nation" allemande.

En évoquant les prolongements possibles d'une étude de la notion de *patria*, particulièrement en direction de son écho dans l'historiographie médiévale, de sa contribution à une histoire des préjugés, de son lien possible, pensable et même nécessaire avec la problématique de la *memoria* ainsi que de sa contribution à une histoire renouvelée des relations internationales au Moyen Age (mais aussi des frontières...) ; nous concluons provisoirement sur l'apport de l'étude de la notion de *patria* à l'histoire politique en général et à l'observation des liens sociaux en particulier. Car il convient de souligner la nécessité d'une prise en compte des groupes sociaux impliqués dans son emploi tant il est vrai que des identités politiques rapportées à des espaces géographiquement déterminés et historiquement ancrés dans une conscience modelée par une histoire, des valeurs, une culture et une langue communes sont d'abord affaire de ceux qui vivent ensemble, dans un régime accepté de concert et qui mérite, à leurs yeux, en cas de nécessité, qu'on se scarifie pour son représentant ou les principes sur lesquels il repose. Modernité de l'histoire médiévale...

La notion de *Patria* depuis Kantorowicz et la médiévistique allemande¹

dö sprach der fürste kurtoys:
 'sagent an, verstät ir **franzoys**?
 'jâ, herre, mir ist wol erkant
 beidiu sprâch und ouch daz lant'
 'sô sint gesalûieret mir'
 ich sprach: 'gramarzî bêâ sir'
 von herzen vroeliche.
 dô spach der fürste rîche:
 'lieber herre gast, nû saget,
 waz hât iuch in ditz lant verjaget?
 sint ir **ein Franzoys** oder wer?
 von welhem lande kommet ir her?
 dô seit ich im ze maere
 daz ich ein koufman waere
 von **tiutschen landen** verre.

Rudolf von Ems [actif entre 1220 et 1250-1255], *Der guote Gêrhart* (éd. J. A. Asher), Tübingen, 1971, p. 47 (v. 1358-1365).

La notion de *Patria* depuis Kantorowicz

Il y a plus d'un siècle, en 1881, Ernest Renan (1823-1891) posait la célèbre question : " Quest-ce qu'une nation ? " et répondait pour l'essentiel qu'il s'agit d'un principe spirituel fondé sur une conscience, un sacrifice, un contentement et consentement de vie commune et un passé : la nation était le produit d'une volonté subjective (réponse très "française" et post-révolutionnaire à la question posée). A tous ces titres, elle est donc historique. Dans son traité reprenant les termes de sa conférence tenue en Sorbonne, il rappelait, je cite, " L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation et c'est ainsi que le progrès des sciences historiques est souvent pour la nationalité un danger "2. En posant la question de savoir ce qu'est,

¹ Le texte de cette analyse récapitulative, historiographique, critique et prospective à partir de productions récentes consacrées au sujet par la médiévistique allemande a été rédigé pour une intervention dans le cadre d'une table ronde tenue au Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre sous la direction de Dominique IOGNA-PRAT les 28 février et 1er mars 1997 puis au *Collegium* de Budapest des 20 au 24 mai 1997 et consacrée à la "spatialisation du sacré dans le Moyen Age occidental (IVe-XIIIe siècles)". Qu'il me soit permis d'exprimer à Dominique IOGNA-PRAT toute ma gratitude pour son invitation ainsi que pour ses remarques constructives et aux participants de cette manifestation pour leurs ajouts, critiques et réactions forcément riches et suggestives compte tenu de la délicatesse d'emploi de la notion.

² E. RENAN, *Oeuvres complètes* (éd. par H. PSICHARI), Paris, 1947, vol. 1, p. 891.

ce que n'est pas ou ce qu'aurait pu être la *patria* au Moyen Age, nous verrons que l'oubli, l'erreur mais aussi le souvenir ont joué un rôle considérable, sans doute parce que, à travers ce mot, nous touchons aux problèmes, toujours déformants pour la réalité, de l'historiographie et de la perception de l'espace (c'est-à-dire l'inscription d'un lieu, d'une terre et de ses hommes dans un système spatial de représentations), problèmes qui se trouvent en outre compliqués dans le cas des pays allemands de l'Empire par la querelle qui a surgi du XIXe siècle jusqu'à la dernière guerre touchant le rôle et l'existence des *Stämme*, des "tribus" dont la coagulation aurait constitué l'Empire, ce qui supposerait l'existence préalable d'une sorte de peuple allemand originel. Faisant un sort légitime à cette hypothèse, Carlrichard Brühl dans son monumental ouvrage sur la *Naissance de deux peuples, Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, conclut sur l'inexistence d'un sentiment national tant en Francie occidentale qu'en Francie orientale au Xe siècle et accepte tout au plus de parler, avec d'autres³, d'un sentiment du Nous (*Wir-Gefühl*) peut-être combiné à une forme de *Stammesbewußtsein*, de "patriotisme régional"⁴ dont l'idée, quoique floue et dangereuse, lui paraît néanmoins importante...

Avant de progresser dans l'analyse, quelques remarques préliminaires doivent être avancées touchant les problèmes spatiaux, chronologiques et linguistiques liés à la notion de *patria* au Moyen Age.

En 1520, l'humaniste Ulrich von Hutten justifie son passage du latin à l'allemand par ces mots :

*Latein ich vor geschrieben hab
das was eim yeden nit bekandt
Yetzt schrey ich an das vatterlandt
Teutsch nation in irer sprach
zu bringen dißsen dingen rach⁵*

Strophe que l'on pourrait librement traduire par : "Ce que j'écrivais auparavant en latin n'était compris de personne, j'écris maintenant à la patrie de la nation allemande dans sa langue afin de diffuser plus rapidement ces propos". Plusieurs remarques, en dehors même du mot de "*Vatterlandt*". D'abord le fait que tous les ingrédients de notre sujet se trouvent ici réunis, la patrie, l'allemand, la nation et la langue. Ensuite, le fait qu'ayant déjà nommé la nation allemande, l'auteur n'a pas besoin de préciser le nom de la langue vernaculaire qui remplace le latin car il va de soi qu'en pays allemand on parle l'allemand. On remarquera enfin la disposition savante (et pas seulement poétique) des mots qui en fait presque un traité politique : *Vatterlandt* précède *Teutsch* tandis que *Nation* et *Sprach* forment un bloc en réponse, le parallèle détachant l'idée majeure selon laquelle c'est la langue allemande, ce *Teutsch* signifiant d'ailleurs en vieux germanique la "langue du peuple", qui constitue l'étendue et le cœur de la patrie aux yeux de l'humaniste. D'après les recherches de Heinz Thomas, les humanistes allemands n'ont eu en fait qu'à reprendre une tradition établie depuis les IXe-Xe siècles selon laquelle le pays a été désigné très tôt par la langue, et ses habitants-locuteurs consécutivement, si bien que la filiation *theodiscus-teutsch-Deutschland* évoque un processus de construction nationale singulièrement original dans l'Occident médiéval⁶.

³ W. EGGERT, B. PÄTZOLD, *Wir-Gefühl und Regnum Saxonum bei frühmittelalterlichen Geschichtsschreibern*, Weimar, 1984.

⁴ C. BRÜHL, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, Paris, 1994, p. 130.

⁵ Cité par R. SCHNELL, "Deutsche Literatur und deutsches Nationsbewußtsein in Spätmittelalter und Früher Neuzeit", in : J. EHLERS (éd.), *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, Sigmaringen (Nationes, 8), 1989, p. 257 ; Ulrich von Hutten, *Opera* (éd. par E. BÖCKING), Leipzig, 1859, t. 3, p. 484. Sur Ulrich von Hutten, vient de paraître : *Die Schule des Tyrannen. Lateinische Schriften* (éd. et trad. par M. TREU), Darmstadt, 1996. Consulter également : J. SCHILLING (éd.), *Ulrich von Hutten in seiner Zeit*, Kassel, 1988 ; W. KREUTZ, *Die Deutschen und Ulrich von Hutten: Rezeption von Autor und Werk*, München, 1984 ; H. HOLBORN, *Ulrich von Hutten*, Göttingen, 1968.

⁶ H. THOMAS, "Der Ursprung des Wortes theodiscus", in : *Historische Zeitschrift*, 247 (1988), p. 295-331 ; "Frenkisk.

Nous tenons sans doute là une idée fondamentale dont il conviendra de mesurer la pertinence au terme de l'analyse : du point de vue des rapports entre linguistique et recherche historique, la nation ne permet guère que d'évoquer l'histoire déterminée d'une langue tandis que *patria* offre peut-être la possibilité de mieux centrer le regard sur ceux qui la parlent dans un territoire donné. En effet, pour l'auteur de la longue contribution dont cette citation a été extraite⁷, la conscience géographique de l'espace allemand est fortement déterminée par la langue depuis au moins le XIe siècle, au point que, devant même les modifications institutionnelles et constitutionnelles de l'Empire et de la royauté allemande, la littérature aurait engagé une véritable "nationalisation et personnalisation de l'idée d'Empire" par la langue, acceptant de parler dès le XIIIe siècle de roi allemand et même d'empereur allemand quand le souverain lui-même ne le tolérerait qu'au XVe siècle par ses vassaux et sa chancellerie, et au contraire refusant d'employer jusqu'assez tard dans le XVe siècle la traduction allemande de *Sacrum Imperium Romanum* parce que l'Empire détaché de son roi demeurerait né et attaché à Rome. Bien plus que dans le royaume de France, la langue paraît bien être dans l'Allemagne médiévale un point d'articulation majeur du sentiment de communauté. Cette remarque paraît corroborée par les recherches récentes menées par Rolf SPRANDEL à partir de l'ensemble assez exhaustif et statistiquement traité des chroniqueurs allemands de la fin du Moyen Age, lesquels ont largement contribué à l'émergence d'un *Wir-Gefühl*⁸. En effet, dans son livre intitulé "les chroniqueurs témoins de leur temps", SPRANDEL comptabilise 250 oeuvres de chronique rédigées par 226 auteurs identifiés de 1347 à 1517 dans lesquelles l'allemand domine dès les années 1360 alors même que la part des ecclésiastiques l'emporte encore jusqu'à la fin du XVe siècle.

L'ensemble de ces idées montre combien l'analyse lexicale de l'emploi du terme *patria* selon les contextes demeure une exigence primordiale pour qui veut comprendre les ressorts de la notion, d'autant que la polysémie du terme perdure assez tard et que l'on est en droit de penser que les contemporains usaient avec dessein et discernement du jeu entre les petites patries proches et propres et la grande patrie d'abord céleste puis, dans certains cas, royale.

En second lieu, cette réflexion porte sur la notion de *patria* au Moyen Age c'est-à-dire sur l'évolution et le réajustement constant des trois grandes acceptions du terme dans son sens géographico-naturel, historico-légitime et juridico-politique. Il faut également souligner que la réflexion porte sur la notion telle que l'entend la recherche allemande récente et telle qu'elle s'applique ou ne s'applique justement pas à l'espace impérial entre les VIIIe et XVe siècles, c'est-à-dire à un espace dans lequel décidément, comme le rappelle un tout récent livre de Hagen Schulze (*Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*)⁹, la nation allemande demeure à l'ombre de l'idée impériale, étant en même temps entendu que l'Empire n'était pas une patrie. Cela ne signifie pas qu'il ne sera question que de l'Empire, de ses pays et de ses rois. Car on verra très vite que la comparaison avec le royaume de France est indispensable : point de vue qu'ont adopté dans les dernières années tous les historiens allemands qui se sont occupés de cette question, à commencer

Zur Geschichte von *theodiscus* und *teutonicus* im Frankenreich des 9. Jahrhunderts", in : R. SCHIEFFER, (éd.), *Beiträge zur Geschichte des Regnum Francorum*, Sigmaringen, 1990, p. 67-95 ; "Die Deutschen und die Rezeption ihres Volksnamens", in : W. PARAVICINI (éd.), *Nord und Süd in der deutschen Geschichte*, Sigmaringen, 1990, p. 19-50 ; "Das Identitätsproblem der Deutschen im Mittelalter", in : *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 43 (1992), p. 135-156 ; "Sur l'histoire du mot "Deutsch" depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe siècle", in : J.-M. MOEGLIN, R. BABEL (éd.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne*, Sigmaringen, 1997, p. 27-35.

⁷ R. SCHNELL, "Deutsche Literatur und deutsches Nationsbewußtsein in Spätmittelalter und Früher Neuzeit", in : J. EHLERS (éd.), *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, Sigmaringen (Nationes, 8), 1989.

⁸ R. SPRANDEL, *Chronisten als Zeitzeugen*, Köln-Wien, 1994 et "Geschichtsschreiber in Deutschland 1347-1517", in : Fr. GRAUS (dir.), *Mentalitäten im Mittelalter. Methodische und inhaltliche Probleme*, Sigmaringen, 1987, p. 289-311.

⁹ H. SCHULZE, *Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, 1996.

par Joachim Ehlers, Bernd Scheneidmüller ou Thomas Eichenberger pour ne citer que les grands auteurs de contributions dans une série intitulée *Nationes* et qui, forte d'une dizaine de volumes, entend élucider, comme l'indique son sous-titre, les facteurs historiques et linguistiques de l'émergence des nations européennes au Moyen Age¹⁰. On notera bien que l'approche choisie depuis un certain temps en Allemagne fait une place très importante au facteur linguistique et philologique, tant il est vrai que la langue contribue à fixer l'espace et tant il est vrai surtout que les notions de *patria*, *gens*, *natio*, *populus* ou *regnum* demeurent au Moyen Age d'une grande variabilité, même si les contemporains savaient sans doute à quoi renvoyait le mot au moment déterminé de son emploi sans éprouver au demeurant, du moins avant le XIIIe siècle au plus tôt, le besoin de le justifier par un discours réflexif. Tout au plus peut-on avancer que, entre les IXe et XIe-XIIe siècles, *gens* et *natio* renvoient fréquemment à une idée d'origine commune, que *populus* lié à *civitas* parle plutôt en faveur de la communauté politiquement organisée et s'articule intimement à la notion de *regnum* et que *regio*, *provincia* et *patria* comportent une évidente dimension géographique, avec pour *patria* une proximité plus nette avec la *natio* en raison du lieu de naissance. Mais il n'en demeure pas moins que l'approche linguistique et sémantique est déterminante¹¹. A telle enseigne d'ailleurs que le chapitre que consacre Philippe Contamine à "Mourir pour la patrie" dans les *Lieux de Mémoire* est placé volontairement dans le troisième volume du tome II de *La Nation* intitulé "La gloire, les mots"¹². Dans le même ordre d'idées, Klaus Graf dans sa contribution parue dans le tout dernier recueil des actes du colloque "Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne" fait remarquer combien le sens du mot Souabe, conçu dans son acception de pays patriotique, varie selon le locuteur entre les XIIIe et XVe siècles, c'est-à-dire en un temps où le duché de Souabe, disparu en 1268, n'existe même plus, au point que l'auteur réclame la mise au point d'un véritable langage du territoire, seule manière à ses yeux d'approcher l'identité régionale qui s'est épanouie à partir de la patrie souabe¹³.

Le moi, le roi et la patrie

Pour étoffer le débat, un texte de la fin du Moyen Age permet de mettre un peu plus en perspective les quelques assertions théoriques auparavant développées. Il s'agit de l'autobiographie rédigée vraisemblablement au début des années 1350 par le roi des Romains, roi de Bohême et empereur Charles IV (1316-1378). Petit-fils de l'empereur Henri VII et fils du roi Jean de Bohême mort à Crécy, Charles est un enfant de Luxembourg. Il fut élevé en grande partie en France de 1323 à 1330, fut élu roi des Romains en 1346, devient roi de Bohême l'année suivante... Quelle est la patrie de cet homme, quel est son pays d'attache, le choix de son cœur ? Les indices sont contradictoires. Il est tout de même celui qui, par la Bulle d'Or de 1356 maintient un Empire qui n'avait rien d'évident et fait inscrire au début de la loi " *Omne regnum in se divisum desolabitur* " (signe lui-même ambivalent d'une conscience de l'indivisibilité de l'Empire mais aussi des

¹⁰ Le sous-titre porte : *Historische und philologische Untersuchungen zur Entstehung der europäischen Nationen im Mittelalter*. dans cette collection, entre autres : H. BEUMANN, W. SCHRÖDER (éd.), *Aspekte der Nationenbildung im Mittelalter*, Sigmaringen, 1978 ; B. SCHNEIDMÜLLER, *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10-13 Jahrhundert)*, Sigmaringen, 1987 ; J. EHLERS (éd.), *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, Sigmaringen, 1989.

¹¹ J.-Cl. CHEVALIER, "La langue : linguistique et histoire", in : J. LE GOFF (éd.), *Faire de l'Histoire*. Tome 3 : *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, p. 130-155. Ici p. 152 : "Dans la langue s'entrecroisent les traits d'organisation d'un instrument social de communication, et d'autre part, en chaque langage est le lieu, pour tout parleur, de recréer le monde et d'en endosser toutes les représentations théoriques et idéologiques".

¹² Ph. CONTAMINE, "Mourir pour la patrie. Xe-XXe siècles", in : P. NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, t. II : *La nation*, vol. 3 : *La gloire, les mots*, Paris, p. 12-49.

¹³ Kl. GRAF, "Souabe. Identité régionale à la fin du Moyen Age et à l'époque moderne", in : J.-M. MOEGLIN, R. BABEL (éd.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne*, Sigmaringen, 1997, p. 293-303.

menaces d'éclatement qui l'entourent¹⁴) tout en faisant préciser à la fin de la constitution qu'il enjoint aux Princes-électeurs laïcs d'élever leurs fils en plusieurs langues car le *Reich* est composé de plusieurs peuples¹⁵. En même temps, le chroniqueur Jakob Twinger von Königshoefen considérait Charles IV dans sa chronique rédigée entre 1382 et 1393 comme très allemand parce que l'empereur parlait cette langue avec plus d'amour que les autres langues connues de lui¹⁶. Mais c'est aussi de lui qu'Aeneas Silvio Piccolomini, le futur pape Pie II, dit vers 1445 dans son *Historia Bohemica seu de Bohemorum origine ac gestis historia* : " Un grand empereur, n'eût été son désir de plus priser la gloire de la couronne de Bohême que celle de l'Empire des Romains " ¹⁷. Peut-être convient-il d'examiner son autobiographie pour trouver sa propre réponse, cette *Vita* écrite en 20 chapitres dont on possède 12 manuscrits. Son récit couvre son enfance jusqu'à son élection en 1346. Pour les historiens tchèques, il s'agirait d'une oeuvre de vieillesse. Pour les historiens allemands, dont son éditeur¹⁸, il s'agirait d'un texte de circonstance et de combat composé vers 1350 en vue de rassembler une dernière fois tous les éléments aptes à légitimer son élection de 1346 comme anti-roi contre Louis de Bavière. A première lecture, la philosophie politique de l'oeuvre ne parle guère en faveur d'un quelconque éveil des nations en pleine crise du milieu du XIVe siècle ou d'un hymne à la *patria* bohémienne du souverain. Au début du chapitre II, il s'adresse à ses successeurs en leur parlant de l'antique couronne des rois dont il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait de la couronne d'Empire des *Reichsinsignien* dont la confection illustre la royauté biblique de David et Salomon. Dans la suite du paragraphe, on voit le roi célébré comme un vicaire du Christ. Or, parlant de son adversaire Louis de Bavière, il lui refuse le titre de vrai roi et l'appelle toujours *Bavarius* ou *de Bavaria* comme si la manoeuvre consistait à renvoyer ce faux roi dans sa *patria* d'origine au-dessus de laquelle s'élève la couronne universelle. En même temps il faut dépasser ce simple cadre contextuel et prendre l'autobiographie de Charles IV pour un véritable traité, une sorte de Miroir de Prince. Et cette oeuvre l'est à plus d'un titre, au sens territorial et dynastique du terme, ce qui donne au roi l'occasion de laisser percer des signes d'attachement plus personnels que la défense un peu obligée de la royauté universelle dont il allait réduire le champ en 1356. Quels sont ces signes ? Curieusement ce sont ceux qui le ramènent au plus proche de sa patrie de coeur et d'origine, son royaume bohémien. On le voit en premier lieu à travers l'histoire de son prénom. En 1316, il fut d'abord appelé Wenceslas dans la tradition familiale et tchèque mais baptisé ensuite en 1323 sous le prénom de Charles dont il dit lui-même que c'est une influence française : "*Misitque me meus pater jam dictus ad dictum regem Francie me existente in septimo anno puericie mee; fecitque me dictus rex Francorum per pontificem confirmari et imposuit michi nomen suum equivocem videlicet Karolus*"¹⁹. Il y a surtout le choix subtil du support de sa pensée d'une royauté traditionnelle et universelle issue de son élection comme roi des Romains.

¹⁴ R. SCHNEIDER, "Das Königtum als Integrationsfaktor im Reich, in: J. EHLERS (éd.), *Aufsätze und Kontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, Sigmaringen (Nationes, 8), 1989.

¹⁵ Cum sacri Romani celsitudo imperii diversarum nacionum moribus, vita et ydiome distinctarum leges habeat [...] quod electores principes, ipsius imperii columpne et latera, diversorum ydiomatum et linguarum differentiis instruantur, ut plures intelligant et intelligantur a pluribus [...] Qua propter statuimus ut illustrium principum [...] electorum filii vel heredes et successores, cum verisimiliter Theutonicum ydioma sibi naturaliter inditum scire presumantur et ab infancia didicisse, incipiendo a septimo etatis sue anno in gramatica, Italica ac Slavica lingwis instruantur [...]. *Die Goldene Bulle: Metzger Gesetze, Kapitel 31, in: Quellen zur Verfassungsgeschichte des Römisch-deutschen Reiches im Spätmittelalter (1250-1500)* / hg. L. WEINRICH, Darmstadt, 1983, p. 392-394 (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte des Mittelalters, XXXIII).

¹⁶ *Chronik des Jakob Twinger von Königshofen, in: Die Chroniken der deutschen Städte (7-8), Die Chroniken der oberrheinischen Städte, Straßburg* / hg. C. HEGEL, rééd. Stuttgart, 1961t. 1, p. 492-493, (fol. 93r-93v).

¹⁷ Voir B. FREY, *Pater Bohemiae. Böhmens Vater, Stiefvater des Reiches. Kaiser Karl IV in der Geschichtsschreibung*, Frankfurt/Main, 1978. Sur l'empereur en général : F. SEIBT, *Karl IV. Ein Kaiser in Europa*, München, 1994 (rééd.). Pour la citation de l'*Historia Bohemica* de Piccolomini : édition reprint, Frankfurt/Main, 1967.

¹⁸ E. HILLENBRAND, *Vita Karoli Quarti. Die Autobiographie Karls IV*, Stuttgart, 1979 et " Die Autobiographie Karls IV. ", in: *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 114 (1978), p. 39-72.

¹⁹ *Vita Caroli Quarti, Capitulum 3* / hg. von E. HILLENBRAND, Stuttgart, 1979, p. 82-83.

Il fonde son exposé sur l'exégèse du passage de l'*Évangile selon Saint-Matthieu* (XIII, 44-52) évoquant le royaume des Cieux comparable à un trésor caché, un marchand qui cherche de belles perles et un filet jeté dans la mer²⁰. Le choix du texte est en fait fondamental car il s'agit du passage de l'Évangile lu le jour de la fête de sainte Ludmila, l'épouse du premier prince chrétien de Bohême et patronne de ce royaume. Donc, le cœur de la théorie du *Reich* s'appuie sur une base territoriale, historiographique et hagiographique qui n'a aucune tradition chez les rois allemands puisque Ludmilla est la grand-mère de Saint Wenceslas (son premier prénom si vous vous souvenez !), le christianisateur de la Bohême et prince éponyme de la *Wenzelskrone*, cette couronne créée plus tard pour le couronnement de Wenceslas Ier en 1228 et que Charles IV fit restaurer à deux reprises en 1340 et 1376 et placer sur la tête du buste de Saint Wenceslas dans la cathédrale Saint-Guy de Prague, la vraie capitale de Charles IV qui y créa la première université en pays allemand... Tels sont, en plein XIVe siècle, les paradoxes de la conscience politique et de l'attachement d'un des grands empereurs de la fin du Moyen Age. Il semble bien en tout cas qu'entre d'un côté cette attention au proche qui peut devenir soudain si lointain sous la plume royale, ce lien au natif, à l'émotionnel ; et de l'autre le rapport nécessaire au politique, qu'elle soit royauté ou Empire encore prétendu universel, se déploie toute la richesse de la notion de *patria* au Moyen Age.

Mais faisons justement retour à une première tentative sinon de définition, du moins d'approche.

Au moment de commencer à rassembler bibliographie et définitions sur la notion vue par l'historiographie allemande, quelques instruments de travail classiques permettant de circonscrire la question ont été consultés. En interrogeant les *Jahresberichte zur deutschen Geschichte* des cinq dernières années, on ne peut que constater la faible occurrence du terme de *patria* dans les études récemment produites par la médiévistique allemande. On ne trouve en effet que trois titres consacrés à la notion, dont le livre de Thomas Eichenberger, *Patria. Etudes sur la signification du mot au Moyen Age (VIe-XIIIe siècles)*, 1991, qui prend d'autant plus de relief ici, non seulement à cause de la lacune qu'il comble mais en raison de ses prolongements problématiques²¹. Autre instrument de consultation, le *Lexikon des Mittelalters*. Or, il n'y a pas dans cette encyclopédie de référence d'article consacré à la *patria* médiévale (pas plus d'ailleurs que dans le *Dictionary of the Middle Ages* anglais) tandis que *terra*, *memoria*, *natio*, *Reich* ou *christianitas*, autant de notions-clés liées en partie à cette notion, sont largement traitées. La seule mention en quelques lignes concerne le sens grec *Ta Patria*, c'est-à-dire, dans le monde byzantin, celui d'un genre littéraire combinant histoire et descriptions locales de villes n'hésitant pas à mêler légendes et monuments. Même si des éléments de cette définition périphérique pour le monde occidental pourront servir au cours de la réflexion, car il y est question d'historiographie, de représentations et de fierté, il faut bien reconnaître que le butin est maigre. Le terme le plus voisin demeure donc, faute d'entrée appropriée, celui de *Natio*.

Dans l'article que Joachim EHLERS consacre à la notion, il réalise la synthèse de ce que la recherche allemande a produit jusqu'en 1993 sur l'élaboration de cette idée et la constitution des éléments nationaux au Moyen Age, lesquels prennent appui sur le regroupement des *gentes* à l'époque franque dans le cadre géographique des *regna* au moment du rassemblement carolingien. On a donc là une régionalisation face à l'universalité chrétienne et impériale, régionalisation qui repose sur le sentiment d'une histoire commune, sur la spécificité des constructions territoriales princières, sur l'émergence de théories politiques liant prince, pays et habitants, sur l'actualisation constante de traditions aux nouveaux cadres politico-géographiques, sur la canonisation de souverains et la propagande qui en résulte, sur l'élaboration d'une terminologie politique intégrant titulature, nom de peuple, dénominations des royaumes, et enfin sur le mouvement de

²⁰ *Vita Caroli Quarti*, Capitulum 11-13 / hg. von E. HILLENBRAND, Stuttgart, 1979, p. 144-166.

²¹ Th. EICHENBERGER, *Patria. Studien zur Bedeutung des Wortes im Mittelalter (6-12 Jahrhundert)*, Sigmaringen, 1991.

stabilisation engendré par la langue et les regroupements coutumiers²². Mais la *patria* n'intervient pas directement, quoiqu'implicitement, dans ce tour d'horizon des facteurs de construction. La recherche allemande s'est d'autre part beaucoup concentrée à partir de ces fondements méthodologiques et heuristiques sur les éléments explicatifs de la séparation des deux modèles de constitution nationale et étatique que constituent le royaume de France d'un côté et l'Empire de l'autre. La comparaison tend aujourd'hui à montrer que le principe dynastique et la monarchie en France ont joué de concert pour intégrer, jusqu'à ce qu'ils coïncident, espace de souveraineté, espace de légitimité et espace de gouvernement tandis que l'Empire n'a jamais pu résoudre le paradoxe d'une construction étatique supragentile d'un côté et les ambitions et défis de l'*imperium* universel de l'autre, sans que l'on puisse pour autant s'accorder sur le fait de savoir si l'instabilité dynastique et la persistance du principe électif (34 rois et 14 familles de 911 à 1493) sont la cause ou l'effet de cette contradiction qui, jusqu'à la fin du Moyen Age au moins, interdit une claire adéquation entre Empire, Etat et " nation " supragentile. Mais il faut reconnaître que la *patria* intervient à nouveau peu dans ce schéma interprétatif large. On ne trouve pas plus de *patria* en tout cas dans d'autres instruments de travail classiquement utilisés par les médiévistes allemands comme le *Handwörterbuch zur Rechtsgeschichte* ou les *Geschichtliche Grundbegriffe*. Dans cette dernière encyclopédie, le lecteur est en fait renvoyé à deux entrées. Celle de *Reich* tout d'abord, article dans lequel Peter MORAW en 1984 souligne l'impossibilité en Allemagne de l'émergence d'une idée ou d'une théorie nationale de l'Empire faute de séparation suffisante entre l'*Imperium* et le *regnum Teutonicum*, indistinction que l'historien entrevoit d'ailleurs comme beaucoup plus institutionnelle que géographique²³. En tout cas, règne un flou qui comporte tant de paradoxes et de contradictions politiques non résolus qu'ils aboutissent au XIVe siècle à une séparation radicale à travers le dualisme *Kaiser-Reich* qu'introduit la Bulle d'Or de 1356, celle-ci faisant du roi allemand un empereur en son royaume, ouvrant la porte à l'utilisation en allemand de l'expression de *Heiliges Römisches Reich deutscher Nation* entre 1409 et sa véritable apparition en 1474 sous cette forme, et créant enfin une sorte de collège impérial de princes-électeurs, ce qui permit aux dynasties des principautés de fonder leur légitimité sur l'antique héritage territorial de la *patria* tel que par exemple la monarchie capétienne l'avait conçu (c'est bien pourquoi la thèse de Jean-Marie Moeglin sur les Ancêtres du Prince consacrée aux Wittelsbach de Bavière commence à très juste titre par une réflexion introductive sur le modèle capétien²⁴). L'idée de Peter MORAW en tout cas repose assurément sur la conviction très largement partagée selon laquelle l'universalisme impérial, réactivé par la Querelle des Investitures et des deux Sacerdotes (il s'agit bien d'une spécificité touchant les rois allemands), a écrasé la royauté qui n'est pas parvenue à coaguler *patriae*, *regna* et *gentes* dans un espace de souveraineté mais s'est au contraire dissoute en eux, tandis que les territoires réalisaient (pas mal du tout d'ailleurs) cette synthèse à leur profit. En ce sens, les *gentes*, les *regna* et les *patriae* sont demeurés comme autant d'avenirs possibles et de combinaisons envisageables. L'autre entrée à laquelle le lecteur des *Geschichtliche Grundbegriffe* est renvoyé est l'article que consacre Karl-Ferdinand Werner en 1992 à " *Volk, Nation* " ²⁵. Même si le regroupement des deux notions sous un même toit pose des problèmes, et pas seulement pour un médiéviste, l'auteur complète un peu l'approche de Joachim Ehlers en réévaluant l'apport de l'Eglise et du clergé dans la constitution des éléments d'identification dynastique, géographique et symbolique principalement dans un ensemble politique où le système de l'Eglise d'Empire était aussi établi (*Reichskirchensystem*) et dans un ensemble aussi composite et régionalisé que l'était l'Empire issu du rassemblement par la monarchie ottonienne des grands duchés que plus

²² *Natio*, in : *Lexikon des Mittelalters*, t. 6, München, 1993, col. 1035-1038 avec abondante bibliographie.

²³ *Reich*, in : *Geschichtliche Grundbegriffe* / hg. O. BRUNNER, W. CONZE, R. KOSELLECK, Stuttgart, t. 5, 1984, p. 434-456.

²⁴ J.-M. MOEGLIN, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Age (1180-1500)*, Genève, 1985.

²⁵ *Geschichtliche Grundbegriffe*, op. cit., t. 7, 1992, p. 171-181.

personne ne peut appeler aujourd'hui "ethniques" sans se poser de question parce qu'ils sont des produits de l'historiographie et non des données de l'histoire²⁶. Karl-Ferdinand Werner insiste parallèlement sur la difficulté pour ce *Territorialstaat* qu'était l'Empire, fondé en partie sur l'héritage romain d'une *imitatio imperii*²⁷ autant que sur une *translatio imperii*, de s'incarner comme une *patria*. Difficulté augmentée par le fait que le grand élément commun qui est la langue, le tudesque, renvoie dans ses origines à la simple langue du peuple puisque *thiude* équivalait à *Volk* qui ne dit lui-même rien d'autre que *voll* (plein, masse, beaucoup) et *folgen* (suivre, se mettre au service de). La première référence latine de *theodiscus* date de 786 et désigne le parler anglo-saxon puis au IXe siècle encore le francique vernaculaire par opposition au latin, tandis que les classiques serments de Strasbourg de 842 distinguent apparemment le francique (*theudisca*) et le roman. Mais au Xe siècle, *theodisk* continue de signifier "qui parle la langue du peuple". Tout au plus perçoit-on alors un ajustement du thudesque linguistique au ressort géographique de la *Francia orientalis*²⁸, mais aucunement en un sens ethnique, cet ajustement se produisant d'ailleurs d'abord en Italie... (Il faut dire que pour compliquer la question, le latin *teutonicus* a été employé en équivalence du *theodisk* tout en se référant aux *Teutonici* de Germanie du temps de l'Empire romain !) En outre, chacun sait combien à l'intérieur même de ce ressort géographico-linguistique dessiné de l'extérieur, bas et haut-allemand sont demeurés éloignés²⁹, d'autant plus éloignés à mesure d'ailleurs que la *patria* trouvait refuge dans le territoire princier et dynastique³⁰. Mais si l'on fait retour aux propos de Karl-Ferdinand Werner qui ont le très grand mérite d'établir une fois pour toutes que la première mention d'un *regnum Theutonicorum* en 920 dans les Annales de Salzbourg (découverte de 1919-1920) a finalement dû être révisée car il s'agissait en fait d'un texte du XIIe siècle dont la fiabilité est limitée si l'on songe qu'il parlait en outre de Charles Martel comme d'un empereur (tout comme d'ailleurs le prétendu *ex genere Teutonicorum* d'un acte de la reine de Provence Irmingarde de 891 qui s'est révélé être un faux des années 1200) ; on en revient en fait à l'idée selon laquelle la première mention d'un *rex Theutonicorum* date de 1073 et a surtout été imposée par Grégoire VII, sous forme de titulature de combat, à partir de 1074 pour distinguer ce titre de celui de roi romain appelé et promis à l'Empire³¹. Toutefois on peut et on doit continuer à se demander ce qu'il y avait auparavant. Des peuples, des *gentes*, des patries, des nations ? On rencontre en effet tous ces termes, mais la véritable question est de savoir quand ils furent utilisés et dans quel contexte. Telle fut une des interrogations majeures qui a soutenu la réflexion qu'Ernst KANTOROWICZ a consacré au sujet. Notons aussitôt qu'il se l'est posé en terme de pensée politique médiévale. Il est certain qu'il faudrait aujourd'hui la poser plus explicitement encore sous le triple angle complémentaire de la langue, de la géographie et de l'historiographie médiévale.

Reprise des thèses de Kantorowicz : "Mourir pour la patrie" ?

Pour bien lire l'article célèbre, il convient de le replacer dans l'ensemble de l'oeuvre et de la pensée

²⁶ Le terme de *Stammeshertzogtum* n'existe pas dans les sources de l'époque qui, pour désigner Saxe ou Bavière par exemple emploient le mot carolingien de *regna* ou sa traduction "vulgaire" de *riche*. C'est donc assez dire que ce n'est pas le *Stamm*, la "tribu" qui est à l'origine des duchés "ethniques", lesquels sont eux-mêmes non point des regroupements historiques, géographiques, ethniques, naturels et empiriques de communautés mais bien plutôt des éléments fictifs, mythiques qui servirent aussi à regrouper. Voir R. WENSKUS, *Stammesbildung und Verfassung. Das Werden der frühmittelalterlichen gentes*, Köln-Graz, 1961 (2e éd. 1977).

²⁷ W. GOETZ, *Translatio imperii. Ein Beitrag zur Geschichte des Geschichtsdenkens und der politischen Theorien im Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, Tübingen, 1958.

²⁸ C. BRÜHL, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, Paris, 1994, p. 95-117. H. THOMAS, "Der Ursprung des Wortes theodiscus", in : *Historische Zeitschrift* 247 (1988), p. 295-331.

²⁹ Cl. LECOUTEUX, *L'allemand du Moyen Age*, Bruxelles, 1996.

³⁰ De sorte qu'il n'est pas faux de dire que l'on se comprenait mieux entre pays allemands méridionaux et septentrionaux au Xe siècle qu'au XIIIe siècle.

³¹ H. THOMAS, "Das Identitätsproblem der Deutschen im Mittelalter", in : *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 43 (1992), p. 135-156.

du médiéviste. C'est d'ailleurs le signe d'une excellente édition que de voir la traduction française placer cet article en compagnie de "*Christus-Fiscus*" et des "*Mystères de l'Etat*"³².

Une des questions qui sous-tend fondamentalement la réflexion de Kantorowicz dans son "*Pro patria mori*" est celle qui consiste à savoir pourquoi, comment et à partir de quel moment le pouvoir peut exiger la mort et le sacrifice pour lui. L'origine de cette question est d'abord à trouver dans l'interprétation plus générale qui traverse toute l'oeuvre de Kantorowicz, à savoir que les penseurs et juristes médiévaux n'ont pas inventé une théorie politique mais une théologie politique. Une telle hypothèse résultait en fait, comme l'a parfaitement vu Alain Boureau³³, de la problématique d'ensemble retenue par l'historien, celle de l'étude de la naissance de l'Etat non par la transcendance mais par la perpétuité, étude qui pose le problème du pouvoir charismatique du souverain médiéval³⁴. Une étude donc de la naissance du lien politique pris en charge par l'Etat par la perpétuité : on voit bien comment la *patria* peut ici jouer un rôle de grande importance.

Première remarque sur la *patria* de Kantorowicz : l'article paru en anglais date de 1951, et s'intercale donc entre le "*Frédéric II*" paru en allemand de 1927, et "*Les deux corps du roi*" en anglais de 1957. En quelques mots, Kantorowicz se demande pourquoi et au nom de quoi le pouvoir peut exiger la mort. Avant de trancher, il rappelle les sens disponibles et historiquement distincts : ceux de *polis* gréco-romaine, puis de ciel chrétien ou de maison commune augustinienne, et dans un troisième temps de lieu natal délimité et protégé par le service du duc et du comte. Dans le cadre féodal, on se sacrifie non pas pour une *patria* abstraite ou un pays érigé en valeur mais avant tout pour son maître et seigneur. Si ces jalons ne posent pas trop de problèmes, le coeur des difficultés réside dans l'élucidation de l'identification entre *regnum* et *patria*. L'article évoque d'abord la nécessité de la défense et met au centre l'idée de la contribution et de l'impôt, donc des transformations de l'Etat. Ici déjà une identité entre *Christus* et *fiscus* a permis un tel glissement entre nécessité, contribution et *defensio patriae* parce que l'effort du souverain mené de concert avec le clergé a porté sur l'adéquation entre possession de Dieu et possession publique. La réflexion fait aussi intervenir l'Eglise dont la réforme a donné naissance, entre autres, à l'idée de guerre de Dieu. Or, le génie de Kantorowicz est de parler en l'occurrence de réémotionnalisation du concept, mais à laquelle il conviendrait d'ajouter qu'il s'agit aussi d'une forme de sacralisation de l'espace intérieur, tandis que l'extérieur devient l'espace libre ouvert aux croisades ou aux colonisations de toute nature. Enfin, et surtout, Kantorowicz évoque le double mouvement, issu de la Querelle des Investitures, qui voit d'un côté le corps mystique de l'Eglise se séculariser et en retour le corps administratif s'enrichir d'une dimension mystique (le *ministerium* se fait *mysterium*), condition préalable d'une identification entre corps mystique de l'Etat et corps politique du peuple. Au bout du compte, ce n'est rien moins qu'une possibilité de culte d'adoration des mécanismes de l'Etat qui s'entrouvrirait, par une sorte de naissance des mystères de l'Etat préparés, comme y insiste Percy Ernst Schramm³⁵, par un échange constant entre *imitatio imperii* par le sacerdoce et *imitatio sacerdotii* par la couronne. On peut se demander incidemment si cet échange constant n'a pas justement facilité l'appropriation par la papauté de la *translatio imperii* à son profit puisqu'à son terme se profilait l'idée d'une monarchie pontificale souveraine qui allait poser le problème du conciliarisme pendant toute la fin du Moyen Age. Dès lors en tout cas le sacrifice *pro patria* peut s'exercer en faveur d'un souverain, d'un Etat, d'une entité politico-juridico-territoriale mystique : la mort pour la patrie ne s'est pas paganisée, elle peut simplement s'exercer avec le même contenu émotionnel et sacré envers un nouvel objet. Et ce déplacement s'est d'autant mieux opéré que la

³² E. KANTOROWICZ, *Mourir pour la patrie et autres textes* (éd. présentée par P. LEGENDRE), Paris, 1984.

³³ A. BOUREAU, *Histoires d'un historien. Kantorowicz*, Paris, Gallimard, 1990.

³⁴ De ce point de vue, quelle belle parenté intellectuelle que celle qui rapproche le Marc BLOCH des rois thaumaturges de 1924 et le KANTOROWICZ du Frédéric II de 1927

³⁵ P. E. SCHRAMM, *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik. Beiträge zu ihrer Geschichte vom dritten bis zum sechzehnten Jahrhundert*, Stuttgart, 3 vol., 1954-1956.

souveraineté est devenue immortelle (les deux corps du roi, le roi ne meurt jamais).

Dans *les deux corps du roi*³⁶ justement, Kantorowicz reprend son précédent article en intégrant celui-ci dans un chapitre intitulé la royauté comme *corpus mysticum* et prolonge ses idées en enrichissant le propos d'une réflexion sur la guerre juste déclenchée par le prince, principalement en France, d'autant plus après la canonisation de Louis IX en roi saint. Et l'auteur appuie sa réflexion sur le passage du traité rédigé en 1446 par Aeneas Silvio Piccolomini, le futur Pie II, *De ortu et auctoritate imperii Romani*, stipulant que le prince est en droit, en cas de nécessité, de s'emparer des biens des citoyens même vertueux³⁷. Mais Kantorowicz ne dit peut-être pas assez que si Aeneas Silvio Piccolomini écrit en humaniste, il écrit aussi pour l'empereur. Or, cette idée eût bien mieux convenu au roi de France. En outre, Aeneas est un homme d'une Eglise devenue une véritable monarchie pontificale (à telle enseigne qu'il serait lui-même bientôt pape).

Quelle *patria* pour la Moyen Age ?

C'est à partir de cet ensemble très construit et cohérent que le livre de Thomas Eichenberger consacré à la signification de la *patria* au Moyen Age du VIe au XIIe siècle réalise un nouveau bilan et constitue en même temps un certain dépassement.

Placée d'abord sous le patronage intellectuel de Kantorowicz, l'étude reprend en compte les mêmes césures chronologiques et terminologiques qui voient le concept passer d'un sens gréco-romain de cité civilisée à la notion chrétienne de patrie céleste pour finir par s'identifier (la guerre, l'impôt et le service du roi aidant) au *regnum* particulier de tel ou tel ensemble géo-politique. Privilégiant le contenu et les emplois du mot *patria*, Thomas Eichenberger écarte d'emblée toute problématique qui viserait à traduire le terme, justifiant le choix par le danger d'employer des termes que les contemporains ne connaissaient pas, en tout cas pas dans des acceptions auxquelles nous ont accoutumés les XIXe et XXe siècles³⁸.

Thomas Eichenberger poursuit ensuite l'analyse par une réflexion sur la fonction politique et sémantique propre du concept dans les écrits théoriques consacrés à la théocratie royale aux VIIIe et IXe siècles. On donnera raison à l'historien lorsqu'il signale que la "christianisation" du terme, réalisée d'abord par l'Empire carolingien puis renforcée par l'idée de croisade et de guerre sainte qui en fut le corollaire, a permis à la notion de conserver une fonction politique qui se transmettra de l'âge de la féodalité à celui de la royauté par le truchement particulier de l'idée de sacrifice.

Il part donc tout d'abord d'un héritage antique qui voit la *patria* mêler le terreau de naissance, la loi et la religion, c'est-à-dire en somme la morale qui servira justement de lieu d'accueil conceptuel une fois que le christianisme aura revisité la notion dont Saint-Augustin opère une première synthèse. En effet, au VIe siècle déjà, la patrie céleste, suite à la synthèse augustinienne, est bien à la fois l'État de Dieu et la promesse du paradis : lieu d'attache et point de destination de tous les fidèles. La cité de Dieu est donc devenue un *imperium*, avant même qu'un nouvel Empire ne prenne justement forme entre Seine, Meuse et Rhin.

L'auteur repère ensuite, dans l'Occident germanique, entre VIIe et IXe siècle, le moment où la notion s'émancipe de sa racine gréco-latine, c'est-à-dire méditerranéenne et urbaine : la tribu, les premières formes de regroupement de l'habitat, la valorisation de la naissance que réalise l'emploi plus généralisé des noms chargent en effet la notion d'une dimension territoriale et natale plus forte et donc accroissent sa tonalité émotionnelle. La *patria* devient *patri-atria*, le foyer des parents au sens large, mais aussi des amis et voisins, avec l'apparition dans les textes narratifs du thème

³⁶ E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi*, Paris, 1989, p. 170-200.

³⁷ E. KANTOROWICZ, *Mourir pour la patrie et autres textes*, op. cit., p. 135 avec référence à la citation du *De ortu et auctoritate imperii* / éd. par G. KALLEN, Stuttgart, 1939, p. 80..

³⁸ P. MONNET, "La patrie au Moyen Age. A propos d'un livre récent", in : *Le Moyen Age*, 1994 (3-4), p. 445-449.

de l'exil intérieur que provoque la perte ou l'éloignement du feu ancestral³⁹.

L'auteur étudie ensuite comment, entre le VI^e et le Xe siècle, la *patria* s'intègre dans une trilogie *gens-princeps-rex* inaugurée par l'Espagne wisigothique, en l'occurrence véritable laboratoire d'une théorie royale qui investit le prince de la mission divine de protéger les gens de sa patrie mais fait de la défense du prince un devoir : échange qui contribue, par une équivalence affective entre la maison et l'Etat, à construire une émotionnalisation du terme. Au demeurant, l'Empire carolingien va lui-même se construire sur cet héritage, d'autant qu'il trouve dans toutes les anciennes provinces romaines d'Occident un réseau serré de *pagi* qui confère très vite aux différentes *patria*e un sens juridique fort. C'est donc très classiquement que Thomas EICHENBERGER décrit ensuite comment peu à peu s'opère le partage entre le pouvoir impérial auquel revient le *regnum*, et les *patria*e chargées de la diversité des traditions et coutumes. Ce faisant, l'historien insiste sur la dimension théologique et divine de la monarchie sacrée qu'illustre bien la formule *Pro salute patriae* dont l'élaboration doit beaucoup, on le sait, à Isidore de Séville et Alcuin, tous deux mettant l'accent sur l'existence d'une étroite corrélation entre le destin d'un pays et la conduite de son prince qui deviendra un *topos* de tous les Miroirs de prince médiévaux. C'est en partie sur ce lien que Charlemagne bâtit son pouvoir, faisant du roi le défenseur de la paix chrétienne et de la paix divine, et lui conférant le statut d'un véritable *pater patriae*.

Plus problématique devient ensuite l'évolution du couple *patria/regnum* dans l'Empire des Saliens et des Staufens comme on peut s'en rendre compte par le fait que le mot *patria* n'apparaît pas dans les sources royales avant le règne de Konrad III (1093-1152) et, même à ce moment, désigne très rarement l'ensemble de l'Empire. Certes, le rôle central tenu par la notion de *Landfrieden*, de paix territoriale, continue d'investir le mot de patrie, au point même de lui conférer un sens plus territorial dans le domaine germanique qu'en toute autre région d'Occident : c'est ainsi que le duc de Saxe est appelé *dux patriae* comme on trouve *comes patriae* pour le comte de Thuringe. A partir de cette comparaison entre royauté et principautés dans l'Empire, toute la question est bien de saisir justement en quoi la *patria*, dans l'Allemagne médiévale, peut sortir altérée de l'absence d'un *Reich* constitutionnellement un, lacune qu'en son temps tentait déjà de masquer tant bien que mal la plume de l'historien-théoricien Widukind de Corvey (v. 925-v. 973). Il semble que dès le XI^e siècle, une identification entre *patria* et *libertas* se soit opérée au profit des princes territoriaux, ces derniers portant le titre de *pater patriae*, y compris et de plus en plus surtout lorsqu'ils avaient pu défendre leurs libertés contre l'empereur (thème dont les Guelfes de Saxe joueront abondamment aux XII^e et XIII^e siècles). Quant à l'empereur lui-même, particulièrement sous les Staufens, il jouera également de l'argument mais cette fois contre le pape (avec un aspect d'héroïsation à l'antique du souverain), sans pour autant pouvoir tourner à son profit et surtout celui de la royauté le couple *patria-libertas*. Quel est au total l'apport fondamental du livre de Eichenberger ?

Tout d'abord de montrer qu'entre une *patria* romaine et une *patria* plus "nationale" de la fin du Moyen Age, s'est intercalée entre les VI^e et XII^e siècles, une *patria* théocratique qui a permis à la *patria* céleste des chrétiens de redescendre sur terre et d'occuper ce faisant une fonction politique lourde de répercussions territoriales. Le second apport de sa réflexion tient dans la manière de montrer que le terme de *patria* joue un rôle fondamental dans l'élaboration d'une pensée politique en Occident. Au départ, en effet, la *patria* est aussi vaste et variée que la *Heimat* d'un homme : elle parle de géographie, de paysage, de prochain repos de l'âme, de territoire dominé par un comte ou régi par un droit particulier ; bref c'est un lieu de vie mais, aussi indistinct soit-il, il s'agit malgré tout d'un terme qui décrit, désigne, identifie et sépare, englobe et met de l'ordre entre ce

³⁹ Ce thème est d'ailleurs à mettre en rapport avec celui du déracinement dont la ville en particulier, très vite, devient le symbole. On aurait ainsi pu aboutir à un paradoxe intéressant où la *patria civitatis* de départ devient, en ville, un regret provoquant une reconstruction des origines, souvent inventée, dont les chroniques privées abondent ; déchirement livrant parfois une clé d'explication des tumultes ultérieurs et devenu, en tout cas, un des thèmes favoris de la littérature courtoise et chevaleresque.

qui constitue ma *patria* et celle qui est la *patria* de l'autre. C'est un mot créateur d'ordre spatial et mental (*Raumordnungswort*), qui saisit un lieu de naissance et d'habitat. Il est à ce titre chargé d'émotions. Le principal tour de force que réussissent les autorités, Eglise, Rois, Empereurs et princes (soit tour à tour, soit ensemble, soit concurremment), c'est de transférer une partie de cet émotionnel aux attributs et fonctions de l'Etat qui devient lui-même chargé et porteur d'émotions, processus que l'auteur estime achevé au XIIe siècle. En ce sens, la thèse dépasse les réflexions de Carlrichard BRÜHL qui affirme en conclusion de son ouvrage sur la naissance de deux peuples⁴⁰ continuer à penser qu'au début il y eut l'Etat d'où, par transcendance, sortit la nation... En fait, au début il y aurait eu la *patria*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. L'avantage de la *patria* tiendrait au fait que la notion demeure intimement liée à un espace et que les mouvements de grande ampleur qui affectent la société médiévale ont partie liée à des déplacements dans l'espace, qu'il s'agisse des colonisations intérieures, des reconquêtes ou des croisades ou encore de la colonisation qui porte les Allemands (et d'autres avec eux) à l'Est de l'Empire⁴¹. Or, ces mouvements constants ont également permis à la *patria* de garder tout son sens, soit à travers la joie, l'honneur ou la mission de la défendre, de la faire fructifier ou encore de la pacifier ; soit par le regret de la quitter. On pourrait ajouter pour notre part qu'à la trifonctionnalité de la société qui a joué un grand rôle dans l'élaboration des concepts et symboles politiques et des manières de gouverner⁴², répond une trifonctionnalité *rex-gens-patria* qui n'a sans doute pas été de moindre importance. Dans tous les cas il s'agit constamment d'un espace ordonné, soumis à un droit et à une souveraineté. Il appartient ainsi au *rex* de sauvegarder la *patria* de la *gens* : c'est en ces termes que s'est pensée la royauté carolingienne, dont la souveraineté s'est fondée sur cette équation. C'est donc ainsi que la *patria* participe de la légitimation de la souveraineté Mais conçue comme une souveraineté exercée sur un pays et des gens, légitimation investie alors par le sacré, point d'origine de la naissance de l'idée d'une théocratie royale. Mais pourquoi cette théocratie royale parvient en France à empêcher que la territorialisation princière ne submerge la royauté tandis que l'inverse se produit dans l'Empire ?

C'est là que la Querelle des Investitures intervient et c'est là que la médiévistique allemande, forcément confrontée à cette question, aborde la question sous un angle un peu différent de celui qu'ont pu adopter les médiévistes français. D'une certaine façon, l'Etat royal et la monarchie en France ont récupéré à leur profit la *patria*, un peu comme les grands princes l'ont fait en Allemagne pour leurs principautés, à ceci près que ce processus s'est fait en France à l'échelle du royaume. Mais il y a en tout cas de cela dans la formule qui voit ensuite le roi de France s'affirmer comme "empereur en son royaume". L'objet du livre d'Eichenberger a donc été sans conteste d'étudier le passage de la *Heimat* au *Heimatland*, c'est-à-dire un processus de spatialisation étatique pris en charge d'un sentiment ancien et complexe d'attachement aux siens, au soi et au chez-soi, mais dans un sens qui échappe à la monarchie impériale. Il y a là un mystère qu'il convient d'élucider.

Le royaume allemand comme *patria* ? Remarques sur des attentes et un mystère

On peut constater que jusqu'au règne de Barberousse, le mot *patria* n'est qu'exceptionnellement employé dans les sources impériales et la langue de la chancellerie comme synonyme d'Empire ou de pays allemand. Pour Eichenberger⁴³, "Il y a fort à parier que l'absence d'un concept de *patria* se rapportant explicitement à l'Empire soit liée à l'inactivité constitutionnelle et législative des souverains allemands". On peut bien sûr nuancer le propos en estimant que le nombre de diplômes ou d'actes royaux n'a pas été aussi insignifiant. Surtout on peut aussi se poser de la question de savoir si l'on peut ériger d'emblée la *patria* en concept. Mais quoi qu'il en soit, le lien

⁴⁰ C. BRÜHL, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, Paris, 1994.

⁴¹ Ch. HIGOUNET, *Les Allemands en Europe centrale et orientale*, Paris, 1989.

⁴² D. IOGNA-PRAT, « Le baptême du schéma des trois ordres fonctionnels in : *Annales*, ESC 1986, p. 101-126.

⁴³ Th. EICHENBERGER, *Patria*, op. cit., p. 140.

entre d'une part l'extension possible ou limitée de la *patria* au *regnum/imperium* et d'autre part le degré d'intensité de l'intervention royale et la hauteur des projets politiques de la royauté mérite d'être noté. Il est assuré que l'on trouve en revanche au même moment, on parle ici surtout du XIIe siècle, l'emploi du terme *patria* pour désigner les duchés ethniques tels que la Bavière, la Saxe et la Souabe (mais en revanche très peu pour la Franconie peu à peu chargée de désigner à elle seule la *Francia* de ce côté-là du Rhin). Cette double réflexion portant sur l'Empire d'un côté et sur les duchés de l'autre atteste qu'avec le déroulement et l'issue de la Querelle des Investitures, donc par le truchement d'une crise politico-religieuse, la *patria* s'est réfugiée dans un sens de territoire politisé. A une nuance près toutefois. En effet, le seul cas où la *patria* s'identifie clairement au *Reich* se remarque dans les écrits historiques. Ainsi, la *Anonyme Kaiserchronik* rapporte que les Grands de l'Empire ont rendu hommage à Henri V après son couronnement "*juxta morem patriae*" en 1106⁴⁴. Un autre emploi de *patria* étendu au *Reich* s'entend quand il s'agit de désigner l'espace concerné par les paix territoriales proclamées ou garanties par l'empereur (comme celle de 1084). On voit bien alors combien la *patria* d'Empire demeure vivante quand il est question de la fonction (hommage) ou de la mission (paix) royale, c'est-à-dire quand la théorie de la souveraineté est en jeu. Mais dès qu'il s'agira de lier cette *patria* théorique à une *Reichspatria* géographique ou institutionnelle au profit du roi-empereur, l'opération avortera. Spécialement sous Frédéric Barberousse, Henri VI et Frédéric II, les derniers empereurs Staufens. Pourquoi ? Parce que ces souverains payent le prix de la Querelle des Investitures qui, chez les historiens allemands, reçoit une fonction de césure aussi et peut-être plus importante que l'Interrègne traditionnellement daté de 1250-1273⁴⁵. On peut aussi rappeler que la conclusion du livre majeur de Carlrichard BRÜHL insiste sur le début du XIIe siècle comme temps de la progressive constitution de deux histoires, l'une allemande et l'autre française : c'est à ce moment donc que se joue un grand tournant à tous points de vue⁴⁶.

La Querelle des Investitures a vu en plusieurs étapes la royauté allemande confrontée à une réforme de l'Eglise qui ne demandait pas moins, pour partie, qu'une séparation de l'Eglise et de l'Etat et donc engageait une distinction entre *ecclesia* et *patria*. Face à cela, la royauté va engager le combat avec l'argumentaire de la théocratie royale, un appareil idéologique à contenu universel et pour une part nostalgique et fortement articulé autour de la notion de la *Translatio imperii* dont on sait que la papauté finira par avoir le monopole. En tout cas, tout le monde tombe à peu près d'accord sur le fait que cette manière d'engager le débat n'a pas aidé la pensée politique royale à enraciner et à incarner cette théorie dans un espace politiquement pensé et géographiquement délimité. On peut le regretter, et certains trouveront là une des raisons de l'échec d'une nation⁴⁷. Mais il importe surtout de remarquer que la royauté allemande porteuse de l'Empire ne pouvait guère faire autrement à ce moment. De ce fait, l'évolution d'une pensée juridique et la création d'un corpus de droit sont demeurés suffisamment détachés de la sphère royale pour que les princes s'en emparent et leur donnent une élaboration très étroitement liée à un territoire précis. C'est bien sûr le cas des deux grandes codifications du XIIIe siècle : le *Sachsenspiegel* ou Miroir aux Saxons rédigé entre 1220 et 1227 par Eike von Repgow et le *Schwabenspiegel* rédigé un demi siècle plus tard. Même si les historiens allemands n'interprètent plus forcément ces textes comme une attaque en règle contre la monarchie et le début d'un processus irrémédiable de transfert de souveraineté⁴⁸ par une réception territoriale du droit, on peut toutefois souligner plusieurs points. Tout d'abord que le droit territorial s'est trouvé, ce faisant, disposer d'une longueur d'avance sur

⁴⁴ Th. EICHENBERGER, *Patria*, op. cit., p. 142 avec sources et références.

⁴⁵ W. HARTMANN, *Der Investiturstreit*, München, 1996 (2e éd.).

⁴⁶ C. BRÜHL, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IXe-XIe siècle)*, Paris, 1994.

⁴⁷ J.-P. CUVILLIER, *L'Allemagne médiévale. Echec d'une nation (1273-1525)*, Paris, 1984.

⁴⁸ Pour la bibliographie correspondante sur les deux coutumiers, voir les articles *Schwabenspiegel* et *Sachsenspiegel* dans le *Lexikon des Mittelalters*, t. 8, col. 1603-1606 et col. 1240-1242.

le droit royal (lui-même distancé par le droit canon dont l'élaboration s'est trouvée accélérée par la réforme de l'Eglise et la Querelle des Investitures au profit de la papauté). Surtout, le principal contenu de ces deux codifications touchait à l'invitation faite au roi (on ne parle plus d'obligation juridique au sens propre) de réinféoder une grande partie des fiefs tombés en déshérence aux princes, principalement d'Empire. Outre que cette disposition confirmée par la pratique empêchait concrètement toute extension démesurée du domaine royal, elle tendait surtout à modifier le caractère et la perception de la vassalité et donc de la fidélité que les princes territoriaux tendent à tourner à leur profit. Ne serait-ce d'ailleurs pas une des raisons qui expliqueraient la mollesse du soutien que les princes allemands ont accordé au roi dans ses oppositions à la papauté, prudence dont tous les aspects n'ont pas encore été élucidés par la recherche actuelle ? Du point de vue des idées politiques, il est intéressant de constater que dans l'esprit d'une partie des princes, en particulier sous le règne de Frédéric II, l'empereur n'est plus le sauveur et le protecteur de la *patria* (en dépit des campagnes idéologiques que Frédéric mène en ce sens, quoique dans une tradition plutôt passéiste et romaine⁴⁹), mais risque de devenir le fossoyeur de la *patria* et des *patriae* qui entraînerait dans sa chute l'ensemble des princes et de l'Empire dont ils se disaient maintenant les garants. C'est en ce sens que l'utilisation de la notion de *patria* par les princes n'a pas joué un rôle mineur dans la constitution d'un Collège restreint de princes-électeurs au nombre de sept, chiffre dont on peut considérer qu'il est fixé dès le milieu du XIIIe siècle, c'est-à-dire (il faut bien y songer) chronologiquement juste après le dernier essai et en même temps l'échec d'une royauté impériale fondée sur le sacré pour Frédéric II. La période dite de l'Interrègne, marquée par une succession d'élections et de contre-élections qui avaient d'ailleurs commencé par la déposition du Staufen en 1245, est particulièrement favorable à l'accélération d'une territorialisation et d'une "princisation" en Allemagne de la *patria* que l'on voit de plus en plus accolée aux termes de *libertas*, un peu comme l'avait fait déjà Henri le Lion, le duc welf de Saxe, qui, dans son combat perdu en 1180 contre Frédéric Barberousse, était toutefois parvenu à construire une légitimation guelfe, distante et distincte de l'empereur, fondée sur une *memoria* et une *fama* reposant sur ce lien entre *patria* et *libertas* comprise au sens d'indépendance⁵⁰. C'est en tout cas ce qu'ont parfaitement montré les travaux majeurs consacrés par Otto Gerhard Oexle à la *memoria*⁵¹ et, dans notre cas précis, à la *memoria* welfe⁵². Or, c'est dans le même temps, la seconde moitié du XIIe siècle, que face d'une part à l'appropriation progressive par les princes de la *patria* unissant territoire et dynastie et face d'autre part à la réactivation d'une *patria* sacrée par les Staufen, que certains textes commencent à parler d'une *patria* urbaine. Parmi plusieurs, deux textes rapportent les campagnes de Barberousse en Italie, les *Gesta* de Rahewin d'une part et l'anonyme *Carmen de gestis Friderici imperatoris in Lombardia*. Or, par deux fois, lors du récit d'un siège et d'une attaque d'une ville par l'empereur, le mot *patria* est employé pour désigner la cité sacrée pour laquelle il convenait de mourir par sacrifice face à des ennemis sans Dieu qui s'en prenaient à l'*honor patriae*. L'argument deviendrait ensuite un *topos* littéraire qui allait éclore dans les cités d'Italie, spécialement du Nord. Pour les

⁴⁹ D. ABULAFIA, *Friedrich II*, Berlin, 1992 et bien entendu E. KANTOROWICZ, *Frédéric II*, Paris, 1980.

⁵⁰ B. SCHNEIDMÜLLER, "Große Herzöge, oft Kaisern widerstehend ? Die Welfen im hochmittelalterlichen Europa" in : J. LUCKHARDT, Fr. NIEHOFF (dir.), *Heinrich der Löwe und seine Zeit. Herrschaft und Repräsentation der Welfen 1125-1235 (catalogue de l'exposition de Brunswick, 1995)*, München, 1995, t. 2, p. 49-61.

⁵¹ O.-G. OEXLE (dir.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995 ; "Memoria und memorialbild", in : K. SCHMID, J. WOLLASCH (dir.), *Memoria. Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, München, 1984, p. 384-440.

⁵² O.-G. OEXLE, "Lignage et parenté, politique et religion dans la noblesse du XIIe siècle : l'Évangélique d'Henri le Lion", in : *Cahiers de civilisation médiévale*, 36 (1993), p. 339-354 ; "Die Memoria Heinrich des Löwens", in : D. GEUENICH, O.-G. OEXLE (dir.), *Memoria in der gesellschaft des Mittelalters*, Göttingen, 1994, p. 128-177 ; "Welfische Memoria. Zugleich ein Beitrag über adlige Hauslieferung und die Kriterien ihrer Erforschung", in : B. SCHNEIDMÜLLER, *Die Welfen und ihr Braunschweiger Hof im hohen Mittelalter*, Wiesbaden, 1995, p. 61-94 "Fama und Memoria. Legitimationen fürstlicher Herrschaft im 12. Jahrhundert", in : J. LUCKHARDT, Fr. NIEHOFF (dir.), *Heinrich der Löwe und seine Zeit. Herrschaft und Repräsentation der Welfen 1125-1235 (catalogue de l'exposition de Brunswick, 1995)*, München, 1995, t. 2, p. 62-69.

viles allemandes, le phénomène apparaît plus tard et sous une forme différente mais de sorte toutefois que l'on puisse ici aussi "mourir pour sa ville". Il semble bien en tout cas que la direction d'ensemble ait été, dans l'Empire, de la descente progressive des attributs de la *patria* d'une entité plus grande à une entité plus petite. Schématiquement, si nous suivons les études précédemment mentionnées de Thomas Eichenberger comme de Bernd Schneidmüller ou de Joachim Ehlers, c'est presque l'inverse qui se produit dans le royaume de France.

Histoire "patriatique" et sentiment national

Comment en France s'est opéré ce transfert des loyalismes des petites entités à une plus grande unité à travers la persistance du *Nomen Patriae* ? C'est l'objet particulier du livre de Bernd Schneidmüller⁵³ qui permet par contre-coup de réévaluer aussi l'histoire de l'Empire. Pour l'auteur, les évolutions sémantiques sont bien des signes de l'évolution des mentalités, de sorte que la chronologie qu'il adopte, du Xe au XIIIe siècle, est fondée non sur la chronologie des règnes, mais sur celle de l'histoire des mots et des appellations, qui est également à ses yeux un calendrier politique. Car l'étonnant est tout de même d'observer qu'à partir d'un petit pays (*patria*) limité à l'Île de France, se développe une politique royale à la dimension d'un royaume franc tout entier sans que le nom en sorte changé et sans que la masse des contemporains en développe aussitôt (mais seulement plus tard) une conscience réflexive et surtout sans que la domination de sujets de moins en moins "francs" change quoi que ce soit à l'affaire. Ce rayonnement du *nomen* a pu se faire grâce à la continuité d'une récupération des traditions franques et carolingiennes comme on ne la trouve opérée nulle part ailleurs parce que le cœur territorial est demeuré le même alors que, par comparaison, le noyau de la monarchie allemande a très vite cessé d'être franc. A telle enseigne que dès le XIe siècle on peut considérer comme très avancé le processus qui voit d'un côté la *Francia* s'élargir à l'Ouest tandis que le même terme reçoit une acception plus étroite à l'Est en ne désignant plus que la Franconie (*Franken*). Sa force d'entraînement a été telle que la *patria Francorum*, bientôt la *Francia*, s'est même nourrie de termes voisins mais étrangers, comme la *Gallia*⁵⁴, lesquels en retour se sont trouvés investis d'une force d'intégration presque équivalente à celle que possédaient *Francia* et *rex Francorum*, de sorte aussi que plus l'espace couvert par la *Francia* devenait une terre globale de manoeuvre politique pour la monarchie capétienne francilienne et plus les espaces lointains, par contraste, renforçaient encore cette unité comme on le voit dans les rapports avec l'Empire et la papauté ou bien les traditions historiographiques issues des croisades qui réalisent le tour de force de baptiser *Franci* les gens du comté de Toulouse ou les princes normands de Sicile tous unis d'ailleurs dans la même éthique militaire dont la *patria* devient une des composantes. L'auteur insiste beaucoup sur le fait remarquable que, du IXe au XIIIe siècle, ce ne sont pas les dénominations qui changent mais leur extension liée en fait aux représentations propagées par l'historiographie dont la tâche ne semble pas varier selon la force ou la faiblesse des règnes. De sorte qu'au terme du processus, la réception des théories de la souveraineté issues du droit romain se firt en France à l'exact moment où tous les qualificatifs absorbés par *Francia* étaient déjà au service de l'idée monarchique, laquelle put sans peine accueillir comme autant de renforts *l'utilitas publica*, la *necessitas*, la *defensio* sans ressentir pour autant le besoin de déclarer une guerre conceptuelle et théorique contre la féodalité. Si bien que la royauté et le *rex* ne se sont pas imposés contre les féodaux et leurs principautés puisque la bataille des mots et des idées était gagnée avant qu'elle ne commence. Autre élément de sa conclusion : le rôle de matrice joué par la *patria* dans ce processus permet à ce dernier de garder une dimension interne, c'est-à-dire que la conscience de la *Francia* ne s'est pas épanouie

⁵³ B. SCHNEIDMÜLLER, *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10.-13. Jahrhundert)*, Sigmaringen, 1987.

⁵⁴ M. LUGGE, *Francia und Gallia im Mittelalter. Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischem Denken vom 6.-15. Jahrhundert*, Bonn, 1960.

dans un rejet des *Alemanii* ou des *Germani* (et pas même plus tard dans celui de l'Anglais comme tel pendant la Guerre de Cent Ans). Très différent est en regard le cas allemand⁵⁵. Dès le tournant des Xie-XIe siècles en effet, Querelle des Investitures aidant et adjonction du royaume d'Arles également, il apparut clairement que le *rex Teutonicorum* n'était pas l'équivalent de l'empereur régnant sur les trois royaumes. Le roi allemand devenant roi des Romains et Empereur *in spe* ne pouvait rien changer au fait qu'il avait encore deux autres royaumes à gouverner et se trouvait porteur en partie de la Chrétienté. Impossible dans ces conditions de bâtir une identification à partir d'un petit espace dynastique baptisé *patria*. Le terrain devenait libre pour les princes territoriaux parce que la royauté en Allemagne ne pouvait pas l'occuper. Et même lorsqu'elle voulut occuper ce terrain, comme ce fut le cas surtout avec les Staufen et les Habsbourg, jamais elle ne prétendit faire de la *patria* dynastique royale le terreau d'une politique conçue à l'ensemble du *Deutsches Reich*. Elle pouvait d'autant moins l'occuper que l'espace symbolique ne s'ouvrait pas non plus en ce sens, si bien que l'historiographie des XIe-XVe siècles n'a pas accompli le même travail qu'en France, non pas par désamour du roi ou manque de conscience mais faute de concepts et de mots⁵⁶. En effet, à bien y regarder, le mot *Deutsch*, ou *Teutones* ne renvoie ni à une *patria*, ni à une *regio* ni à une *gens*. Il n'est pas anodin de voir qu'en 1458 Aeneas Silvio Piccolomini intitule son traité sur l'Allemagne *Germania*, c'est-à-dire seulement à un moment où la chronistique allemande entreprend enfin l'échafaudage d'une équivalence entre *Germani* et *Teutonicus*, laquelle allait ouvrir le champ à un ancrage plus large de la conscience de soi dans l'histoire⁵⁷. Mais cela ne vient qu'au XVe siècle. D'une certaine façon, cette comparaison entre France et Allemagne permet aussi de réévaluer les grandes lignes directrices de la politique impériale, avant comme après le prétendu Interrègne. Il ne sert en effet à rien de dresser une galerie des souverains allemands trompés par leur rêve d'universalisme, égarés par le mirage italien (et donc faillissant à leur *patria* germanique pensèrent les historiens du *Reich* wilhelminien) et plus généralement retardant l'accès historique de de la nation allemande à elle-même, nation que l'on qualifie volontiers de retardée ou d'échouée au Moyen Age, comme si finalement l'idée pouvait tromper la politique. Or, il ne faut pas hésiter à rappeler qu'il n'y avait pas d'autre politique possible et concevable que celle d'une monarchie pluridimensionnelle et pluriethnique pour un contemporain de Frédéric II par exemple (et sur ce point règne un consensus que partagent non seulement la plupart des théoriciens politiques du temps, mais sans doute une grande partie du personnel gouvernemental ainsi que les princes ecclésiastiques et laïcs, la noblesse et peut-être bien des sujets, au point que Peter MORAW parle à ce propos de consensus⁵⁸). Touchant en tout cas cette orientation générale, un changement là encore devra attendre le XVe siècle quand Frédéric III descendra pour la dernière fois se faire couronner empereur à Rome⁵⁹. C'est sous son règne seulement qu'apparaîtront des formes d'identification "patriotique" et territorialo-dynastique "à la française", c'est-à-dire étendues à tout l'Empire en s'élevant au-dessus du cadre régional des "pays", mais seulement lorsque l'Empire s'est trouvé menacé soit dans son intégrité (attaque du duc de Bourgogne contre Neuß en 1475) soit dans sa mission

⁵⁵ E. MÜLLER-MERTENS, *Regnum Teutonicum und rex Teutonicorum. Aufkommen und Verbreitung der deutschen Reichs- und Königsauffassung im früheren Mittelalter*, Berlin, 1970 (très idéologiquement marqué). J. EHLERS, "Die deutsche Nation des Mittelalters als Gegenstand der Forschung", in : J. EHLERS (éd.) *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, op. cit., p. 12-58.

⁵⁶ H. BEUMANN, "Zur Nationbildung im Mittelalter", in : O. DANN (éd.), *Nationalismus in vorindustrieller Zeit*, München, 1986, p. 21-33.

⁵⁷ Fr. GRAUS, "Nationale Deutungsmuster der Vergangenheit in spätmittelalterlichen Chroniken", in O. DANN (éd.), *Nationalismus in vorindustrieller Zeit*, München, 1986, p. 35-53.

⁵⁸ P. MORAW, "Bestehende, fehlende und heranwachsende Voraussetzungen des deutschen Nationalbewußtseins im späten Mittelalter", in : J. EHLERS (éd.), *Ansätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, op. cit., p. 99-120.

⁵⁹ Ph. BRAUNSTEIN, « L'événement et la mémoire : regards privés, rapports officiels sur le couronnement romain de Frédéric III » in : *La circulation des nouvelles au Moyen Age* (Congrès de la SHMES), Paris, 1994, p. 219-230.

“universalis-chrétienne” face au danger turc à partir de 1471.

Parallèlement, il convient, à l’issue de l’analyse serrée de ces thèses récemment exposées par une partie de l’historiographie allemande, de remarquer que ce regard historiographique particulièrement jeté sur le royaume français à partir de la *patria* kantorowiczienne, est toutefois grandement tributaire d’un certain nombre de présupposés. Est-il sûr par exemple que le royaume capétien fut une “construction kantorowiczienne” en quelque sorte réussie face à un Empire qui en serait la face ratée ? D’autre part, l’analyse de Bernd Schneidmüller et Thomas Eichenberger repose en partie sur cette idée du transfert réussi, par les Capétiens, des loyalismes des petites entités à la plus grande entité grâce à une *patria* politisée et réémotionnalisée et fait un peu l’économie, ce faisant, d’un passage essentiel et consubstantiel par le sacré. Peut-être la place occupée dans l’historiographie allemande par la Querelle des Investitures, par ailleurs source réelle d’enrichissement conceptuel⁶⁰, a-t-elle un peu joué ici le rôle de prisme déformant.

Il ressort des remarques précédentes que l’étude de l’emploi et de l’évolution sémantique de la *patria* ne saurait être confondue avec celle de l’émergence d’un sentiment national. Que des aspects se touchent est évident, que le second s’enracine éventuellement sur le premier est possible. Mais le débat n’est pas le même. Pour les historiens qui se sont occupés de cette question du sentiment national ou du *Nationalbewußtsein*, il semble que le détour par le concept de sentiment national ait surtout servi à montrer qu’il n’existait pas afin de mieux pouvoir ensuite affirmer que c’est l’Etat qui était au début puis servit de matrice à la nation. C’est fort possible, mais il n’est pas nécessairement besoin de dire que la *natio* n’a pas existé pour affirmer la précocité de l’Etat royal. Celui-ci ne s’est-il pas en partie ancré sur les *patriae*, réelles et symboliques ?

La “*patria*” et ses ressources historiographiques

Comment ne pas voir à l’issue de cette exposé de concepts et d’enchaînements parfois bien et parfois moins connus qu’avec une réflexion sur la *patria* nous touchons forcément à des questions d’identification (ce qui est mien) et de légitimation (pourquoi cela est bien mien) mais aussi de valorisation permettant à un espace natal, connu et aimé, d’être détaché et consacré, reconnu et préféré par rapport à d’autres⁶¹. Corollairement, nous touchons aussi à la question des origines, ici enrichie du problème de l’ajustement entre Etat et nation, spécialement dans un Empire comme l’était l’*Imperium* médiéval accueilli et recueilli par les Allemands⁶². Mais qui ne voit pas en outre que soit aussi abordée ce faisant la question des fondements politiques et symboliques du lien social. Les extensions possibles d’une telle réflexion sont donc variées parce qu’elles mettent en jeu les rapports entre émotion et fiction, espace et représentations politiques, un creuset qui renouvelle profondément ce qu’il est convenu d’appeler l’histoire politique. On peut penser ici au contenu programmatique de l’introduction d’un livre récent, de conception franco-allemande puisque édité par Etienne François, Hannes Siergrist et Jakob Vogel, intitulé *Nation und Emotion*, qui choisit d’avancer dans l’étude de cette notion sous plusieurs perspectives, depuis les émotions jusqu’au corps, en passant par l’histoire, le souvenir, le mythe, les cultes et le rite⁶³.

Par exemple, et pour notre propos, on peut penser à une histoire de la fidélité et de l’attachement sans pour autant réveiller les démons de la naissance du sentiment national au Moyen Age de la même façon que Philippe Contamine appelait de ses vœux une histoire du courage sans pour

⁶⁰ B. SCHIMMELPFENNIG, *Könige und Fürsten, Kaiser und Papst nach dem Wormser Konkordat*, München, 1996. W. HARTMANN, *Der Investiturstreit*, München, 1996 (2e éd.).

⁶¹ A. BUES, R. REXHAUSER (éds.), *Mittelalterliche Nationen, neuzeitliche Nationen. Probleme der Nationbildung in Europa*, Wiesbaden, 1995.

⁶² M. BORGOLTE, “ Anfänge deutscher Geschichte ? Die Mittelalterliche Forschung der zweiten Nachkriegszeit ”, in: *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte* 25 (1996), p. 35-53.

⁶³ E. FRANÇOIS, H. SIEGRIST, J. VOGEL, *Nation und Emotion. Deutschland und Frankreich im Vergleich 19. Und 20. Jahrhundert*, Göttingen, 1995.

autant verser dans la psychologie sociale ou le bellicisme⁶⁴. On peut aussi, par ce truchement, se demander par quoi passe l'attachement au *Reich* qui fait que celui-ci en dépit de la territorialisation, des élections et contre-élections continue d'exister. Une première série de réponses avait été apportée par les travaux de Peter Moraw autour du concept de proximité impériale (*Reichsnähe*)⁶⁵, par Angermeier avec son étude sur la royauté et la paix territoriale⁶⁶, par les historiens des villes sur le rôle de refuge que les cités impériales ont joué pour entretenir l'idée d'Empire⁶⁷ justement parce que, après 1356, leur seigneur était devenu un empereur dédoublé du *Reich*⁶⁸. Mais les réponses étaient d'ordre très institutionnel et juridique. Elles n'épuisaient pas la question de la nécessité de l'Empire. Or, cette interrogation touche au contenu émotionnel, symbolique et référentiel du *Reich*. C'est ce qu'a très bien vu Reinhard SCHNEIDER dans son article sur "la royauté comme facteur d'intégration dans l'Empire"⁶⁹, pour lequel en dernier lieu le *Reich* n'a jamais été vraiment menacé dans son existence, au point que la Bulle d'Or de 1356, laquelle stipule dans sa lettre que le Roi des Romains a un rôle de modérateur (*moderari habet*) dans la coexistence de *diversae nationes*, émane, nous en parlions en introduction de cet exposé, d'un souverain qui fut aussi roi de Bohême, c'est-à-dire d'un royaume issu d'une principauté sans pour autant quitter la maison impériale commune puisque le roi de Bohême est prince-électeur de l'Empire. A quoi tient cependant en outre la nécessité de l'Empire confronté en quelque sorte à la nécessité plus impérieuse des princes sur le même territoire? C'est un problème qui a préoccupé, sur le moment, beaucoup d'auteurs de chroniques universelles du XIIe au XVe siècle et c'est une approche active de la recherche allemande et française portant sur les chroniques et l'histoire. Côté français, dans le prolongement des perspectives ouvertes et des concepts élaborés par Bernard Guenee⁷⁰, on pensera pour l'espace impérial aux travaux de Jean-Marie Moeglin sur "les ancêtres du Prince en Bavière"⁷¹ et sur l'utilisation de l'histoire à des fins dynastiques par d'autres maisons princières tels les Hohenzollern⁷², aux recherches de Mireille Chazan portant sur l'idée et l'image de l'Empire et des Allemands dans les chroniques françaises cette fois. Pour les chercheurs allemands, on pensera aux travaux récents de Jürgen Schneider sur l'historiographie nurembergeoise⁷³, de Weber sur celle d'Augsbourg⁷⁴. En effet, un des grands thèmes d'étude qui a

⁶⁴ Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980 (3e éd. 1992), p. 406-418.

⁶⁵ P. MORAW, *König, Reich und Territorium im deutschen Spätmittelalter*, Heidelberg, 1971 ; *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung. Deutschland im späten Mittelalter (1250 bis 1490)*, (Propyläen Geschichte Deutschlands, 3), München, 1985 et "Nord und Süd in der Umgebung des deutschen Königtums im späten Mittelalter", in : W. PARAVICINI (dir.), *Nord und Süd in der deutschen Geschichte des Mittelalters*, Sigmaringen, 1990, p. 51-72.

⁶⁶ H. ANGERMEIER, *Königtum und Landfriede im deutschen Spätmittelalter*, München, 1966.

⁶⁷ H. SCHMIDT, *Die deutschen Städtechroniken als Spiegel des bürgerlichen Selbstbewußtseins im Spätmittelalter*, Göttingen, 1958. Dernièrement : R. HIESTAND, "Civis Romanus sum. Zum Selbstverständnis bürgerlichen Führungsschichten in den spätmittelalterlichen Städten", in : P. WUNDERLI (dir.), *Herkunft und Ursprung. Historische und mythische Formen der Legitimation*, Sigmaringen, 1994, p. 91-111.

⁶⁸ F. B. FAHLBUSCH, *Städte und Königtum im frühen 15. Jahrhundert*, Köln-Wien, 1983. E. ISENMANN, "Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur frühen Neuzeit", in : J. ENGEL (dir.), *Mittel und Wege früher Verfassungspolitik*, Stuttgart, 1979, p. 9-223. P. MORAW, "Reichsstadt, Stadt und Königtum im späten Mittelalter", in : *Zeitschrift für historische Forschung*, 6 (1979), p. 385-424. E. SCHUBERT, *König und Reich. Studien zur spätmittelalterlichen Verfassungsgeschichte*, Göttingen, 1979. P. J. HEINIG, *Reichsstädte, freie Städte und Königtum 1389-1450. Ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte*, Wiesbaden, 1983.

⁶⁹ R. SCHNEIDER, "Das Königtum als Integrationsfaktor im Reich", in : J. EHLERS (éd.), *Aufsätze und Diskontinuität deutscher Nationsbildung im Mittelalter*, op. cit., p. 59-82.

⁷⁰ B. GUENEE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.

⁷¹ J.-M. MOEGLIN, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Age (1180-1500)*, op. cit. et "La formation d'une histoire nationale en Autriche au Moyen Age", in : *Journal des Savants*, 1983, p. 169-218.

⁷² J.-M. MOEGLIN, *Dynastisches Bewußtsein und Geschichtsschreibung. Zum Selbstverständnis der Wittelsbacher, Habsburger und Hohenzollern im Spätmittelalter*, München, 1993.

⁷³ J. SCHNEIDER, *Heinrich Deichler und die Nürnberger Chronistik des 15. Jahrhunderts*, Wiesbaden, 1991.

⁷⁴ D. WEBER, *Geschichtsschreibung in Augsburg*, Augsburg, 1984.

profondément renouvelé l'approche de la notion de *patria* et de ses corollaires est l'analyse des productions historiographiques dont le rythme et surtout la variété ne cessent de s'accélérer à mesure qu'approche la fin de notre période⁷⁵. Une récente étude reprend les termes du débat et conclut, certes prudemment mais avec raison, que les XIIe-XVe siècles ont connu une phase de mise en place des concepts et facteurs de redéfinition des peuples, nations et patries permettant la concrétisation de cette conscience à l'époque moderne⁷⁶. Il convient de retenir aussi que cette production historiographique de la fin du Moyen Age, qu'elle se mette au service des conseils des villes d'Empire comme Augsbourg ou Nuremberg ou bien d'autres villes comme Cologne, Brunswick, Lübeck, Mayence et Magdebourg⁷⁷, ou bien au service des grandes maisons princières (le fait qu'on les appelle "maison", c'est-à-dire d'un terme qui renvoie au chez-soi indique bien le succès de leur entreprise à s'identifier aux destinées du petit pays natal comme l'ont très bien montré les travaux de Jean-Marie Moeglin⁷⁸) auréolées du succès de la construction politico-territoriale de leur principauté (afin, dans les deux cas, de faire correspondre projet politique, construction étatique et *patria*)⁷⁹, a beaucoup fait pour fixer et renouveler un vocabulaire et une langue politique qui allaient redéfinir la notion de patrie pour lui donner un sens plus conforme aux grandes constructions des XIVe et XVe siècles⁸⁰. En ce sens les grandes chroniques de cette date contribuent à un *aggiornamento* de la notion pour le domaine allemand par le truchement d'une inscription de l'histoire et de son écriture dans un espace valorisé, délimité et choyé. Or, il s'agit bien là d'un projet idéologique parce que, par ailleurs, les historiens savent pertinemment démêler le vrai du faux, si bien que leurs reconstructions et falsifications (dans le cas de dynasties) sont conscientes et non involontaires ou victimes d'un mauvais savoir-faire ou d'informations déficientes. En tout cas, une partie de la "nécessité de l'Empire" repose sur le travail des historiens et chroniqueurs qui parvinrent à réaliser une combinaison non-exclusive entre attachement territorialo-dynastique et maintien d'un rêve d'une maison commune impériale.

Autre domaine possible de réflexion issue d'une interrogation sur la *patria*, une histoire de la victoire et surtout de la défaite⁸¹. On peut également penser à une histoire des préjugés "nationaux" à l'image de la chronique d'Eudes de Deuil⁸² sur la croisade de Louis VII en Orient, qui rapporte que, pour les Français (*nostris*), les Allemands (*Alemanni*) étaient insupportables tout en reconnaissant que les premiers étaient orgueilleux et querelleurs⁸³. Il va de soi que ce type d'étude est toujours délicat s'il ne prend pas la précaution de poser les cadres politiques de la réflexion, au sens où Horst Fuhrmann cite par exemple la question posée par Jean de Salisbury (ca. 1115-1180) : "*Quis Teutonicos constituit iudices nationum ?*" en prenant bien soin de rappeler les

⁷⁵ Pour faire le point, H. PATZE (dir.), *Geschichtsschreibung und Geschichtsbewußtsein im späten Mittelalter*, Sigmaringen, 1987.

⁷⁶ N. KERSKEN, *Geschichtsschreibung im Europa der "nationes"*, Köln-Wien, 1996, p. 860.

⁷⁷ Voir aussi la classique mise au point de J. B. MENKE, "Geschichtsschreibung und Politik in deutschen Städten des Spätmittelalters", in : *Jahrbuch des kölnischen Geschichtsvereins*, 33 (1958), p. 1-84 et 34 (1960), p.85-194.

⁷⁸ J.-M. MOEGLIN, "Les dynasties princières allemandes et la notion de Maison à la fin du Moyen Age", in : *Les princes et le pouvoir au moyen Age* (XXIIIe Congrès de la SHMES), Paris, 1993, p. 137-154.

⁷⁹ P. MORAW (éd.), *Regionale Identität und soziale Gruppen im deutschen Mittelalter*, Berlin (Zeitschrift für historische Forschung, Beiheft 14), 1992.

⁸⁰ P. MORAW, "Politische Sprache und Verfassungsdenken bei ausgewählten Geschichtsschreibern des deutschen 14. Jahrhunderts", in: R. Chr. SCHWINGES (éd.), *Über König und Reich. Aufsätze zur deutschen Verfassungsgeschichte des späten Mittelalters*, Sigmaringen, 1995, p. 175-205.

⁸¹ Kl. GRAF, "Schlachtengedenken in der Stadt", in : B. KIRCHGÄSSNER, G. SCHOLZ (dir.), *Stadt und Krieg*, Sigmaringen, 1989, p. 83-104.

⁸² voir au sujet d'Eudes de Deuil les recherches en cours de Beate SCHUSTER sur les relations entre le roi français et l'empereur exposés pour partie dans une conférence récente de l'Institut Historique allemand de Paris à l'automne 1996.

⁸³ L. SCHMUGGE, "über nationale Vorurteile im Mittelalter", *Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters*, 38 (1982), p. 439-459.

fondements du pouvoir impérial et ses nécessaires prétentions au XIII^e siècle⁸⁴. On possède également dans ce registre l'exemple du renforcement du discours contre les Français, "mauvais ennemis" à la suite des campagnes bourguignonnes de Charles le Téméraire, idée qui traverse les prophéties, poésies et satires d'une partie des humanistes allemands sous le règne de Maximilien et permet l'émergence d'un patriotisme à large et impériale échelle (l'Empire devenant alors allemand), manifesté par l'utilisation en allemand du terme de *Vaterland* qui, cette fois, dépassait le strict cadre de la principauté (d'autant plus que l'écriture parallèle de l'histoire faisait prendre conscience d'une *Tota Alemania* par les échanges d'informations entre Sud et Nord⁸⁵). Nous en avons l'exemple avec la strophe d'Ulrich von Hutten placée au début de l'exposé, mais on pourrait également citer de nombreux textes de Sébastien Brant (l'auteur strasbourgeois du *Narrenschiff* en 1494) allant en ce sens⁸⁶. Il faudrait encore songer à une histoire de la trahison, du regret de la patrie au Moyen Âge ou de la découverte de la *patria* de l'autre à travers les récits de voyage⁸⁷, ou bien le *Preußenreise*. Il s'agit là ce voyage de la noblesse européenne auprès des Teutoniques aux XIV^e et XV^e siècles que le grand ouvrage encore en cours de Werner Pravicini a restitué dans son sens politique et symbolique, le déplacement entretenant le lien au sein d'une chevalerie "internationale"⁸⁸ que l'auteur baptise également "société pré nationale de guerriers" rassemblée dans le souvenir du chevalier itinérant, tout en renforçant l'idée de la différence et en resserrant les rapports entre nobles de même pays, justement à travers batailles et prouesses, mais aussi épreuves et défaites comme celle de Tannenberg/Grunwald en 1410. Il n'est pas non plus interdit et il est même nécessaire d'aboutir à l'histoire du souvenir et de la mémoire de la *patria*, et parallèlement de la perception de cette mémoire en un sens actuel et pour le présent des vivants : il s'agit donc d'une histoire de la *memoria* au sens où l'entend Otto-Gerhard Oexle. En effet, le lien peut être tenté et établi si l'on songe au fait que la *memoria* peut et doit être considérée entièrement comme une culture⁸⁹. Comment ne pas voir, entre autres choses, que la défense de la *patria* touche la guerre et donc forcément le discours de la noblesse, laquelle fit un usage du mot qui participe plus généralement de la production culturelle d'un groupe fondant sa propre conscience et celle de sa domination vis-à-vis des autres groupes sur une pratique culturelle de la *memoria*, de la commémoration et des rituels représentatifs. Mais, cette culture tient nécessairement, comment en serait-il autrement, à des lieux privilégiés de l'espace : pas seulement le château que l'on quitte lourd de regret avec le même pincement qu'ont dû ressentir croisés et pèlerins (on peut aussi penser au récit de Joinville lors du départ pour la croisade d'Égypte, seule la fidélité pour son roi amoindrissant la peine de quitter son monde), et pas seulement non plus le tombeau ; mais aussi le monument, la résidence. C'est ce que l'on trouve par exemple dans l'Évangélaire d'Henri le Lion relu par Otto-Gerhard Oexle, mais d'une certaine façon aussi dans la *Vita* de Charles IV : la *fama* de ses ancêtres, la résidence capitale de Prague, l'insistance sur la dimension royale et sacrée de son Empire, l'ensemble restitué dans un processus réflexif qui en même temps se veut histoire d'un roi et histoire du roi...

Si l'on veut aller encore plus loin, il est d'autre part possible et pensable que l'analyse de la *patria*

⁸⁴ H. FUHRMANN, "Wer hat die Deutschen zu Richtern über die Völker bestellt ?. Die Deutschen als Ärgernis im Mittelalter", in : *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 11, 1995, p. 625-641 Avec abondante bibliographie.

⁸⁵ R. SPRANDEL, " Was wußte man im späten Mittelalter in Süddeutschland über Norddeutschland und umgekehrt ? Studien zur Geschichtsschreibung 1347-1517 ", in : W. PARAVICINI (dir.), *Nord und Süd in der deutschen Geschichte des Mittelalters*, Sigmaringen, 1990, p. 219-231.

⁸⁶ D. WUTTKE, " Sebastian Brant und Maximilian I ", in: *Dazwischen. Kulturwissenschaft auf Warburgs Spuren*, Baden-Baden, 1996, vol. 1, p. 213-250.

⁸⁷ W. PARAVICINI (dir.), Chr. HALM (éd.), *Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters*, Frankfurt/Main, 1994. P. WUNDERLI (éd.), *Reise in mythische und Ferne*, Regensburg, 1993.

⁸⁸ W. PARAVICINI, *Die Preußenreisen des europäischen Adels*, Sigmaringen, 2 vol., 1989-1995 et *Die ritterlich-höfische Kultur des Mittelalters*, München, 1994.

⁸⁹ O.-G. OEXLE, " Memoria als Kultur ", in : O.-G. OEXLE (éd.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, 1995.

médiévale permette de contribuer à refonder une histoire des relations internationales et des rapports politiques extérieurs dont Dieter BERG proclame l'existence et qu'il appelle de ses vœux dans son livre au titre volontiers provocateur " L'Allemagne et ses voisins, 1200-1500"⁹⁰. Pour ne prendre qu'un exemple, on pourrait songer à conduire une étude parallèle entre l'évolution du terme de *patria* et celle du mot frontière. En effet, on peut rappeler que l'allemand ne connaissait au départ, comme les autres langues et parties de la chrétienté, que la notion latine de *limes*, qui séparait en quelque sorte la *patria romana* du monde des Barbares sans langue, sans organisation, sans contours. L'éclatement territorial consécutif aux grandes invasions conduit à une nouvelle démarcation de l'espace à la fois ethnique, linguistique et, au départ du moins, religieux (suivant les hérésies). La marche fait alors son apparition, dans un sens juridico-politique et militaire, mais aussi économique, puisque les marches sont aussi les délimitations qu'attaqueront ensuite les grands défrichements. Les *Marksteine* de l'espace allemand ont par exemple la matérialité d'un fleuve ou d'une forêt, pour laquelle la langue distingue entre *Forst* (espace dirigé et surtout soumis à juridiction, au *fors*) et *Wald*. Les sources montrent justement au moment des grands mouvements combinés des constructions monarchiques, des défrichements et des réformes (ainsi que d'une conception divisée et hiérarchisée de la société) que la *finis* devient *separatio* voire *tractus*, un trait soumis aux variations géométriques puisque les contrats de *locatio* par exemple, si typiques de la colonisation de l'Est de l'Empire, parlent dès le début des terres " *infra quatuor angulos* "⁹¹. Or, c'est précisément de ce contact avec l'Est, par la colonisation, que surgit le mot moderne de frontière qu'emploient les Allemands, c'est-à-dire la *Grenze*. Il s'agit là d'un des très rares emprunts de la langue allemande au slave, le *Granitza*. Le mot apparaît selon toute vraisemblance au début du XIIIe siècle (on trouve trois *granica* de 1200 à 1250), puis se répand dès le milieu du siècle (75 occurrences de 1250 à 1300)⁹². Il est surtout attesté en Poméranie et en Poméranie, dans des espaces contrôlés par l'Ordre Teutonique⁹³ qui, au XIVe, siècle signera des traités d'*observatio granicarum* et de *confirmatio granicarum*⁹⁴. Mais en revanche, on ne trouve ni *granica* ni *Grenze* entre la France et l'Empire, c'est-à-dire entre les deux grands ensembles continentaux de la *patria christiana*. N'est-il pas intéressant de voir la notion de frontière passer du *limes* au trait de séparation et de confrontation quand, dans le même temps, la *patria* passe du sens romain puis chrétien indéterminé à celui de lieu affectif, émotionnel, différencié et porteur, à l'occasion, d'une *natio* et creuset, selon les cas, d'un royaume ? Ne serait-ce que par ce biais, la *patria* représente ainsi un élément majeur pouvant contribuer à une histoire de l'espace au Moyen Age.

Conclusion

De ces approches terminologiques et juridico-politiques, que retenir dans un premier temps ? On peut avancer qu'il existe une certaine permanence du terme au sens où la *patria* semble avoir toujours conservé le rôle d'une catégorie spatiale apte à accueillir toutes sortes d'éléments religieux et sacralisateurs. D'autre part, si la *patria* se rapproche de la *natio*, elle la double en lui donnant un contenu spatial et, en ce sens, contribue à une stabilisation territoriale en un temps où, entre domination franque et éclatement carolingien, les *regna* ont procédé à une regentilisation politico-juridique. Elle la double et la complique car Michel Zimmerman, dans le feuillet de

⁹⁰ D. BERG, *Deutschland und seine Nachbarn 1200-1500*, München, 1997.

⁹¹ Ch. HIGOUNET, *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Age*, Paris, 1989.

⁹² A. DEMANDT, *Deutschlands Grenzen in der Geschichte*, München, 1993 (3e éd.). R. SCHNEIDER, " Grenzen und Grenzziehung im Mittelalter. Zu ihrer begrifflichen, rechtlichen und politischen Problematik ", in : W. BRÜCHER, P. R. FRANKE (éd.), *Probleme von Grenzregionen*, Saarbrücken, 1987, p. 9-27 ; R. SCHNEIDER, " Lineare Grenzen. Vom frühen bis zum späten Mittelalter ", in : W. HAUBRICH, R. SCHNEIDER (éd.), *Grenzen und Grenzregionen*, Saarbrücken, 1993, p. 51-68. H.-W. NICKLIS, " Von der Grenitze zur Grenze. Die Grenzidee des lateinischen Mittelalters (6-15 Jahrdt.) ", in : *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 128 (1992), p. 1-29.

⁹³ H. BOOCKMANN, *Der deutsche Orden. Zwölf Kapitel aus seiner Geschichte*, München, 1994 (4e éd.).

⁹⁴ Kl. NEITMANN, *Die Staatsverträge des Deutschen Ordens in Preußen 1230-1449*, Berlin, 1986.

présentation du colloque tenu au centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre en février-mars 1997 sous la direction de Dominique Iogna-Prat sur "la spatialiation du sacré dans le Moyen Age occidental", à propos de la Catalogne⁹⁵, signale bien que la *patria* est à la fois facteur d'identification et en même temps de diversification, y compris de diversification sociale. Elle est susceptible de variations, de dilatations. C'est sans doute par le biais de ces variations réalisées à partir de la *patria* céleste que le terme, chargé d'une ambiguïté et d'une équivocité volontairement déroutantes, a pu finir par désigner le sens d'un lieu de naissance et d'un espace politisé (sens que n'avait pas la *patria* romaine⁹⁶). Ainsi la *lex* et la *patria* n'ont jamais perdu leur lien intime au sens ancien où quelqu'un d'une *natio* pouvait réclamer l'application du droit de sa *patria*, ce que les rois francs devaient souvent confirmer en garantissant dans les trois *regna* "ut uniuscujusque *patria legem vel consuetudinem observaret*" tout comme Pépin le fait dans son capitulaire des Aquitains en 768 "secundum legem ipsius patriae". C'est sans doute une raison pour laquelle on constate dans l'Empire aux XIIe et XIIIe siècles une chronologie parallèle entre rédactions des coutumiers régionaux et Miroirs régionaux des Princes, la conscience politique du territoire allant de pair avec la territorialité des lois : il resterait à lier ce point à une fixation des frontières et à la conscience géographique qui en résulte pour montrer la continuité de la pertinence de la *lex patriae* en pleine recomposition territoriale de l'Empire. Bien que jouant des mêmes ressorts, le lien *lex-patria* a été dans un sens différent dans le royaume de France si l'on regarde qu'au XIVe siècle, la "loi salique" est invoquée pour justifier l'occupation du trône par un roi français au détriment de l'anglais. Ici, le souvenir de la petite *patria* salienne accouche, non point d'un miroir qui en Allemagne serait demeuré territorial, mais d'une mesure de succession au trône qui allait occuper le continent pour un siècle et allait finalement achever, par la guerre et au-delà d'elle, l'identification entre *patria* commune, royaume national et Etat royal⁹⁷, un mouvement déjà bien amorcé depuis Bouvines dans lequel quiconque (les chroniques le dirent à l'envi pour une noblesse qui ne demandait qu'à le croire) n'était pas avec l'armée et son Roi était *contra nos*. Et l'on revient à "Pro patria mori" ... D'une certaine manière l'étendue ancienne du registre de la *patria* était devenue disponible pour que la monarchie l'utilise au profit d'une *patria* bien plus grande et en apparence d'une toute autre nature. Dans l'Empire, c'est comme si les chemins de la *patria* et de la *natio* avaient cessé de se croiser à mesure que grandissaient les responsabilités et les défis. On ne doit pas oublier que dès le début de l'Empire ottonien, l'appel du ban pour former l'armée contenait plus de mesures d'exception et d'exclusion que de rassemblement. Au XIIe siècle, les coutumiers territoriaux rappellent que l'on ne peut faire combattre ceux de l'Est que si les frontières et les territoires voisins sont menacés, que l'on doit annoncer bien à l'avance et sous certaines conditions toute expédition en Italie, dispositions qui disparaissent en revanche dès que le prince territorial dans son comté ou son duché rassemble l'ost. Comment dès lors "Mourir pour la patrie" dans ce contexte ?

Il faut donc partir de l'idée que l'on peut écrire une histoire politique autant à partir de l'idée de *patria* que de l'idée de *natio* ou de la notion d'Etat. Et ceci pour trois raisons. En premier lieu, avec la patrie, comme avec la parenté, le voisinage et le patronage (que l'on a commodément coutume d'appeler "solidarités", mais qui furent loin d'être toujours ainsi vécues), nous sommes tout simplement au coeur d'une réflexion portant sur ce qui fait tenir et vivre ensemble dans la société médiévale. Ensuite parce qu'il est apparu que la *patria* semble avoir eu très tôt un contenu

⁹⁵ Sa contribution était intitulée "La *patria* aux origines de la Catalogne".

⁹⁶ Pour Dominique IOGNA-PRAT, s'exprimant lors du colloque d'Auxerre déjà mentionné, le Moyen Age aurait en fait constamment joué des relations complexes entre *patria propria* et *patria communis*, entre *origo* et citoyenneté telles que les dégage le livre de Yan THOMAS, "Origine" et "commune patrie". *étude de droit public romain (89 avant J.-C./ 212 après J.-C.)*, Paris/Rome, 1996.

⁹⁷ C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard (Folio), 1985, p. 357-392.

beaucoup plus politique que *gens*. De la sorte, la *patria* est peut-être le chaînon complémentaire d'un modèle explicatif de la constitution de l'identité nationale au Moyen Age, au sens où, si, comme l'affirme Bernard Guenee, l'Etat "crée" la nation⁹⁸, il convient sans doute de préciser que cette construction est inséparable, depuis les premiers siècles médiévaux, d'un principe dynastique permettant d'articuler le lien nécessaire entre un peuple et son territoire qu'il considère comme légitime, sanctifié et donné, c'est-à-dire comme le sien pays⁹⁹. En dernier lieu, le terme de *patria* apparaît dans ce schéma combinant Etat, nation, peuple, territoire et dynastie, comme le produit de processus historiques voulus et non point déterminés par quelque combinaison de la nature, par quelque continuité éternelle qui lierait par exemple les Germains aux Francs puis aux Tudesques ou bien par l'alchimie mystérieuse d'une ethnogénèse qui aurait conduit le peuple à créer son propre *Reich*, une théorie très en vogue jusqu'au milieu du XXe siècle et qui prétendait expliquer ainsi l'exceptionnelle durée du principe électif dans le Saint-Empire¹⁰⁰. A défaut de croire possible cette écriture ou cette compréhension, on se condamne en effet à renoncer à pouvoir rédiger une histoire véritablement territoriale de l'Empire tant il est vrai, comme le rappelle encore Joachim Ehlers dans un ouvrage récent¹⁰¹, que, pour les pays allemands en tout cas, l'étude de la genèse de l'Allemagne ne peut être dissociée de l'étude de la genèse de la Bavière ou de la Saxe qui ont même ancienneté et même rang, comme si en fait l'ancienneté et le rang affectif de la *patria* de départ avaient servi à habiller la construction ultérieure d'un *Reich* allemand. La spécificité de l'histoire allemande est bien, en effet, de montrer à qui en douterait qu'une cohabitation a longtemps été possible, dans un même ensemble politique viable, entre un Empire et de petits territoires, entre *imperium* et *terrae*, alors même que ses habitants, pour citer de nouveau Joachim Ehlers, "ne pouvaient être des Romains, n'étaient plus des Francs et n'avaient pas le droit de devenir des Allemands"¹⁰². Pour sa part, mais évoquant cette fois la France, Bernard Guenee dès 1967 rappelait que l'on avait sans doute trop accordé d'importance à la notion de souveraineté dans la définition de l'Etat¹⁰³. Sans doute sa réserve valait-elle surtout pour l'historiographie française, car les chemins suivis depuis Kantarowicz par l'historiographie allemande permettent d'avancer que la notion de *patria*, perçue dans sa continuité, ne pose pas tant la question de savoir comment fonctionne l'Etat ou sur quels champs s'exerce sa souveraineté mais bien plutôt ce qui fait que des peuples et des groupes fixés anciennement sur un territoire et dotés de lois personnelles ainsi que de la conscience que les liens qui en résultent, justifiés qui plus est par une écriture de l'histoire, les identifient ; que ces peuples donc finissent par vivre ensemble dans une entité politique qui les dépasse, qui plus est supranationale dans le cas du Saint Empire depuis ses origines mêmes, par en supporter un souverain, lui verser des impôts et le respecter jusqu'à accepter d'aller faire la guerre pour lui le cas échéant sans le trahir ou lui tourner le dos.

Pour autant, demeure ouverte la question du chemin suivi par ce processus sur la longue durée, car ce n'est pas le sens même de "mourir pour la patrie" qui pose problème -le Moyen Age n'a finalement jamais oublié la maxime romaine- mais bien plutôt de savoir pour quel pays-*patria*

⁹⁸ B. GUENEE, "Etat et nation au Moyen Age", in : *Revue Historique*, 1967, p. 17-30, repris dans *Politique et histoire au Moyen Age*, Paris, 1981, p. 151-164.

⁹⁹ J.-M. MOEGLIN, R. BABEL (éd.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne*, Sigmaringen, 1997, p. 10 (rapport introductif).

¹⁰⁰ B. SCHNEIDMÜLLER, "Die Entstehung des deutschen Reiches und der deutschen Nation im Mittelalter", in : A. BUES, R. REXHEUSER (éd.), *Mittelalterliche Nationen-neuzeitliche Nationen. Probleme der Nationbildung in Europa*, Wiesbaden, 1995, p. 73-101.

¹⁰¹ J. EHLERS, "Was sind ou wie bilden sich Nationen im mittelalterlichen Europa (10.-15. Jahrhundert) ?", in : A. BUES, R. REXHEUSER (éd.), op. cit., p. 7-26.

¹⁰² J. EHLERS, "Sentiment impérial, monarchie et régions en Allemagne et en France pendant le haut Moyen Age", in : J.-M. MOEGLIN, R. BABEL (éd.), op. cit. p. 15-25.

¹⁰³ B. GUENEE, "Etat et nation au Moyen Age", in : *Revue Historique*, 1967, p. 17-30, repris dans *Politique et histoire au Moyen Age*, Paris, 1981, p. 151-164.

mourir, c'est-à-dire la question des motivations rapportées à un territoire. Comment le justifie-t-on ? C'est une des questions centrales de l'histoire politique appliquée à la période médiévale. En effet, nous avons vu qu'à partir de l'idée de *patria*, et selon les auteurs depuis l'article fondateur de KANTOROWICZ, deux principes s'affrontent. Ou bien celui de la transcendance qui voit la nation et la conscience de soi sortir d'une souveraineté rassemblant les éléments épars des peuples et des *regna* torturés par les recompositions du Moyen Age et s'incarnant dans un Etat royal récupérant traditions et représentations émotionnelles et symboliques de sorte qu'il n'y aurait qu'un très lointain rapport entre la *patria* très émotionnelle des premiers temps et la nation plus rationalisée de la fin du Moyen Age. C'est-à-dire, pour être encore plus précis, que les facteurs explicatifs du processus qui permet l'application, en gros depuis l'an mil, de l'expression tantôt de *patria communis* ou tantôt de *patria propria* à la grande *patria* de tout le royaume, principalement en France, n'ont rien à voir avec les anciennes *patriae*. D'une certaine façon, ce schéma va assez bien avec le modèle pyramidal de la féodalité¹⁰⁴. Ou bien l'on privilégie l'idée d'une continuité et d'un transfert dans lesquels la sacralité du bien commun ne change pas de nature mais suit son objet, pour l'essentiel le pouvoir. Dans ce cas, ce schéma interprétatif convient mieux à l'histoire du Saint-Empire où c'est, d'une part, la possession de la couronne et des insignes qui fait en réalité la continuité¹⁰⁵ et où, d'autre part, dès le XIe siècle, particulièrement en raison de la tournure que prit la confrontation avec l'Eglise et la papauté, c'est le territoire princier qui reçoit de plus en plus le pouvoir réel. De la sorte, le cas de l'Empire permet finalement de mieux comprendre pourquoi en dernier lieu, après l'écroulement carolingien, ce ne sont pas les chatellenies, mais les royautés qui furent l'avenir de l'Occident, non par négation des *patriae*, mais par leur réactivation et réappropriation, procédure qui trouva comme on sait son aboutissement dans le royaume de France aux XIVe et XVe siècles, quand amour du pays et amour du royaume coïncidèrent (par transfert de l'*amor patriae* en faveur du royaume et de son prince, véritable acte de naissance du sentiment national et non "engluement" archaïque¹⁰⁶). L'interprétation montre assez combien il serait vain de vouloir séparer une société de ses formes anciennes ou actuelles de souveraineté. Il faut sans doute oser de surcroît un dernier renversement qui consisterait à dire que l'existence beaucoup plus longue de *patriae* perçues comme telles dans les pays allemands de l'Empire et donc susceptibles par la conscience qu'elles suscitent non pas de faire naître un sentiment national mais de lui permettre de prendre une forme nouvelle, ne doit pas être considéré comme une agression contre l'universalité de l'Eglise ni encore moins être conçu comme une sous-estimation de la force du sentiment religieux au Moyen Age. On serait presque tenté de dire qu'il n'y a eu de *patriae* qu'en raison de la sacralité dont elles étaient porteuses puisque tout prouve au contraire que le religieux fut un puissant facteur d'ordonnement et d'organisation de l'espace, en distinguant, en élevant, ou en rabaisant les lieux de l'espace.

Ce n'est donc pas le fait mais l'idée qui constitue la *patria* au Moyen Age, sinon on ne comprendrait pas comment le sacré aurait pu à ce point jouer un rôle dans l'évolution et la redéfinition du terme. En cela aussi, la *patria* médiévale est bien plus complexe que le patriotisme moderne (qui parmi les médiévistes s'en étonnera ?) réduit à la seule expression émotionnelle du nationalisme ; justement parce que le Moyen Age connaissait bien d'autres vecteurs collectifs d'émotion que la *patria*. Dans ce contexte, on pourrait aussi se poser la question d'une étude possible et aussi large que possible du "recours à la pédagogie" employé par les Etats, surtout de

¹⁰⁴ H. BOECKMANN, "Über ein topos in den Mittelalterdarstellungen der Schulbücher : die Lehnspyramide", in : *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 43 (1992), p. 361-372.

¹⁰⁵ C'est ce qu'affirme Otton de Freising dans sa *Chronica sive Historia de duabus civitatibus*, éd. par A. HOFMEISTER (MGH SS rer. Germ. i. u. s. 45), München, 1984, VI 17, p. 276. Otton est pour lui le premier roi allemand non pas parce qu'il a régné sur les Allemands mais parce que, succédant aux descendants de Charlemagne, il a le premier rapporté aux Francs allemands la dignité impériale...

¹⁰⁶ B. GUENEE, "Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin", in : J.-M. MOEGLIN, R. BABEL (éd.), *Identité régionale...*, p. 403-412.

la fin du Moyen Age, pour faire accepter que la *patria communis* désigne bien ce mien pays pour les peuples du royaume concerné, même s'il convient de garder à l'esprit qu'à la différence des XIXe et XXe siècles, le souverain médiéval n'exigeait pas de tous les membres du corps politique, mais seulement des élites, des *Superiores* et des milieux dirigeants, de croire aux fictions et reconstructions historiographiques et légendaires propagées dès ce temps sur l'origine du peuple ou sur sa mission. Car c'est en effet un point acquis des recherches récentes que les penseurs, juristes et historiens ou historiographes des Xe-XVe siècles ont eux-mêmes exprimé et théorisé les liens complexes unissant Etat, dynastie et territoire patriotique : en cela, pour le médiéviste d'aujourd'hui, l'histoire politique est aussi une histoire des mentalités. Demeure cependant ouverte la question qui touche aux relais et porteurs des transferts d'idées politiques à partir de la notion de *patria*, en dehors des cercles du roi, des conseillers, de la cour et des historiens ou des combattants. D'autres secteurs de recherche n'ont pas non plus été ici évoqués, mais doivent être impérativement pris en compte. On peut penser, entre autres, au lien qui peut s'établir entre évolution de la *patria* et modification des structures de parenté à l'époque franque sous l'angle observé pour prendre cet exemple par Régine Le Jan¹⁰⁷ dans son étude sur *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle)*, justement au regard du lien consubstantiel unissant *patria*-territoire, Etat-pouvoir et dynastie-famille. L'ouvrage met bien en exergue l'inadéquation entre système de parenté et mode d'exercice de l'autorité jusqu'à l'époque carolingienne et montre comment justement les Capétiens d'un côté et les Ottoniens de l'autre ont su sortir de ce système en sortant de la parenté fermée. Nul doute qu'en même temps la notion de *patria* est sortie transformée d'une telle évolution, précisément chez ces dynasties régnantes et leurs proches, particulièrement chez les Roberto-capétiens qui surent faire de leur famille et surtout des institutions et traditions liées à leur nom des marqueurs précoces d'identité capables de rejaillir sur l'ensemble de la *Francia* occidentale. Dans une autre étude explorant les mêmes pistes, Reinhard Wenskus avait déjà mis en lumière l'importance des liens interdynastiques et des traditions familiales qui en résultent dans la constitution d'une conscience dépassant le cadre des petites patries fictivement identifiées aux territoires des " duchés ethniques " ¹⁰⁸.

Par ce biais, on perçoit donc de nouveau la nécessité de prolonger l'étude par une prise en compte des groupes sociaux porteurs de la notion ou relais de son emploi, tant il est vrai que des identités politiques rapportées à des espaces géographiquement déterminés et historiquement ancrés dans une conscience modelée par une histoire, des valeurs, une culture et une langue communes sont avant tout affaire de ceux qui vivent ici et ensemble, dans un ensemble de lois accepté de concert et qui mérite, à leurs yeux, en cas de nécessité, qu'on se sacrifie pour son seigneur et protecteur, voire pour les principes sur lesquels cette construction repose. Dans ce cas, la médiévistique allemande aurait bien contribué à démythifier la nation pour mieux retrouver les racines historiques dépassionnalisées de la patrie.

¹⁰⁷ R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle)*, Paris, 1995.

¹⁰⁸ R. WENSKUS, *Stammesbildung und Verfassung : das Werden der frühmittelalterlichen gentes*, Köln, 1961.